



**LAB Recherche inc.**

**NOTICE ANNUELLE**

**pour l'exercice terminé le**

**31 décembre 2008**

**Le 27 mars 2009**

## TABLE DES MATIÈRES

1. INTERPRÉTATION .....	3
2. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE .....	3
3. HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ .....	4
4. NOS ACTIVITÉS .....	6
4.1 Aperçu .....	6
4.2 Le secteur des ORC .....	7
4.3 Atouts concurrentiels .....	8
4.4 Nos services .....	9
4.5 Ventes et marketing .....	12
4.6 Clientèle .....	13
4.7 Arrangements contractuels et carnet de commandes .....	13
4.8 Immeuble et installations .....	14
4.9 Cadre réglementaire .....	14
4.10 Bien-être des animaux .....	16
4.11 Enregistrement, évaluation et autorisation de substances chimiques (« REACH ») .....	17
4.12 Concurrence .....	17
4.13 Propriété intellectuelle .....	19
4.14 Employés .....	19
5. FACTEURS DE RISQUE .....	20
6. POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES .....	28
7. DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS .....	28
7.1 Actions ordinaires .....	28
7.2 Actions privilégiées .....	29
8. MARCHÉS POUR LES TITRES .....	29
9. TITRES ENTIÈRÉS .....	29
10. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION .....	30
10.1 Conseil d'administration .....	30
11. POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES .....	31
12. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES .....	31
13. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES .....	32
14. CONTRATS IMPORTANTS .....	32
15. INTÉRÊTS DES EXPERTS .....	32
16. LE COMITÉ DE VÉRIFICATION .....	32
16.1 Honoraires de vérification .....	33
17. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	34
18. ÉNONCÉS PROSPECTIFS .....	34

## 1. INTERPRÉTATION

Sauf indication contraire du contexte, dans la présente notice annuelle, « LAB Recherche », la « Société », « nous » et « notre » renvoient à chaque fois à LAB Recherche inc., ses filiales consolidées et toute entreprise remplacée.

La présente notice annuelle renferme certains de nos noms commerciaux et marques de commerce et ceux d'autres entreprises, lesquels appartiennent tous à leurs propriétaires respectifs.

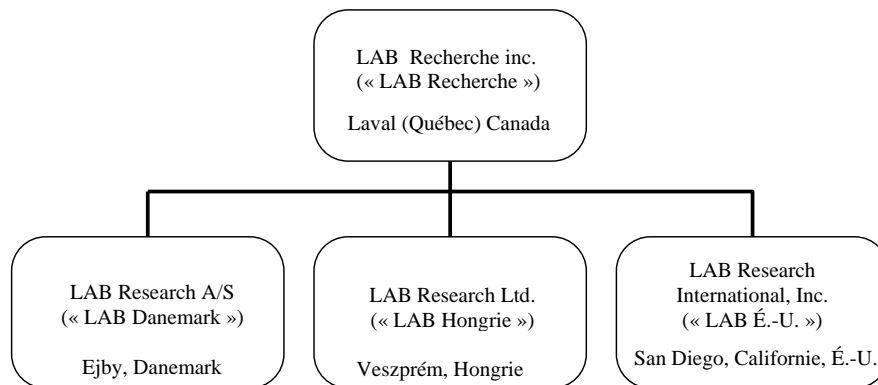
Tous les montants qui figurent dans la présente notice annuelle sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

## 2. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nous avons été constitués en société sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 24 mai 2006, sous la dénomination sociale LAB Recherche inc. Notre siège social se trouve au 445, boulevard Armand-Frappier, Laval (Québec) H7V 4B3, Canada.

LAB Recherche inc. a été constituée dans le but de consolider les activités de services de recherche contractuelle préclinique de LAB International Inc. (maintenant connue sous le nom d'Akela Pharma Inc.) (« Akela »), sa société mère à l'époque. Les activités de services de recherche contractuelle préclinique étaient gérées comme un secteur d'exploitation distinct (le « secteur de recherche LAB ») au sein d'Akela. Ces activités comprenaient l'exploitation, l'actif et le passif de LAB Recherche préclinique international inc. qui avaient trait aux activités de services de recherche contractuelle préclinique (« LAB Canada »), de même que les filiales en propriété directe et indirecte d'Akela exerçant des activités dans le secteur des services de recherche contractuelle préclinique, soit LAB Research A/S (« LAB Danemark »), LAB Research Ltd. (« LAB Hongrie ») et de LAB Research International, Inc. (« LAB É.-U. »), filiale de LAB Canada. Une restructuration de l'entreprise visant à établir notre structure d'entreprise actuelle est entrée en vigueur le 30 juin 2006 (et le 27 juillet 2006 en ce qui a trait au transfert des actions de LAB Hongrie).

Le graphique suivant présente notre structure d'entreprise. Toutes nos filiales nous appartiennent en propriété exclusive.



Nous avons abandonné les activités de LAB É.-U. le 30 avril 2007.

### 3. HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons commencé nos activités à Laval, au Québec, en 1998 en louant un local de l'Institut Armand-Frappier, maintenant partie intégrante de l'Institut national de recherche scientifique (l'« INRS »). À l'époque, nous exerçons nos activités sous la dénomination LAB Recherche préclinique international inc. Le bail initial de sept ans conclu avec l'INRS nous a permis de commencer à offrir des services d'essais précliniques en louant des laboratoires et des animaleries dûment accrédités. De 1999 à 2002, nous nous sommes concentrés à augmenter nos activités d'organisme de recherche contractuelle (« ORC »). À nos débuts en 1999, nous comptons huit employés et, à la fin de 2002, nous en comptons plus de 110.

Le 15 mai 2002, Akela est devenue une société ouverte dans le cadre d'une opération de prise de contrôle inversée conclue avec T&H Resources Inc. et s'est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »). L'opération avait pour objet de faciliter l'accès à des capitaux à l'appui de la croissance des activités d'ORC d'Akela ainsi que de permettre à Akela de commencer à mettre au point son propre pipeline de produits thérapeutiques. Toutes les activités de mise au point de médicaments d'Akela ont été exercées au sein d'une nouvelle division (LAB Pharma).

Entre 2002 et 2005, Akela a réalisé une série d'opérations visant à accélérer la croissance de sa division LAB Pharma et a affecté des capitaux considérables à l'avancement de sa gamme de produits, limitant ainsi les capitaux pouvant être affectés à l'appui des initiatives de croissance de LAB Recherche. Malgré cette contrainte sur notre capital au cours de ces années, nous avons réussi à augmenter notre capacité en investissant dans de nouveaux bâtiments et en acquérant des activités d'exploitation complémentaires situées dans des zones géographiques stratégiques. Entre 2002 et 2006, notre capacité mondiale est passée d'une superficie de 84 000 pi<sup>2</sup> à une superficie de 307 000 pi<sup>2</sup>, le nombre de nos employés est passé de 110 à plus de 450 et nos produits d'exploitation sont passés de 11 M\$ à 47,7 M\$.

En 2002, nous avons augmenté la capacité de nos activités d'exploitation canadiennes en ajoutant un bâtiment construit sur mesure d'une superficie de 38 000 pi<sup>2</sup> et d'une valeur de 8,5 M\$, dans lequel nous avons transféré notre siège social. Grâce à cet agrandissement, les activités d'exploitation de LAB Canada ont atteint une capacité regroupée d'une superficie de 59 000 pi<sup>2</sup>, y compris une superficie de 21 000 pi<sup>2</sup> visée par le bail de l'INRS. Également en 2002, nous avons constitué LAB É.-U. à San Diego pour fournir des services précliniques (non conformes aux BPL) de stade d'évaluation préliminaire sur le marché de la Californie, où étaient situés un grand nombre de nos clients potentiels.

Le 4 juillet 2003, nous avons acquis LAB Hongrie en contrepartie de 2,1 M\$ US (environ 3,1 M\$). Grâce à cette opération, nous avons pu nous établir en Europe, augmenter nos capacités de services contractuels et élargir la gamme de services que nous offrons aux industries de la biotechnologie, de la pharmaceutique et de l'agrochimie ainsi qu'à d'autres industries. LAB Hongrie a ajouté une superficie de 107 000 pi<sup>2</sup> à nos activités d'exploitation existantes, faisant croître notre expertise en toxicologie générale, ainsi qu'une expertise en génotoxicité, en écotoxicologie, en toxicologie de la reproduction, en études diététiques et en toxicologie respiratoire. Cette opération nous a permis d'augmenter de 90 personnes notre effectif, lequel est passé à 220 employés.

Le 9 février 2005, nous avons acquis LAB Danemark en contrepartie de 28,0 millions de couronnes danoises (environ 5,9 M\$) et pris en charge une dette à long terme de 27,0 millions de couronnes danoises (environ 5,6 M\$). LAB Danemark a été fondée en 1977 et est le fournisseur prédominant de services précliniques en Scandinavie ainsi que le chef de file mondial des essais sur les mini-porcs. LAB Danemark fournit une vaste gamme de services de toxicologie, notamment des études dermiques et des essais en génotoxicité, en toxicité pour la reproduction, en toxicité juvénile, en biocompatibilité des dispositifs médicaux, ainsi que des essais en immunologie et en pharmacologie. Sa clientèle inclut de grandes et moyennes sociétés pharmaceutiques européennes et à l'échelle mondiale ainsi qu'un ensemble diversifié de sociétés de biotechnologie situées principalement dans la vallée Medicon (Suède-Danemark) et ailleurs au R.-U. et en Europe continentale. La majorité des clients actifs de LAB Danemark se trouvent en Scandinavie; plus de 60 % de ses produits d'exploitation de 2008 proviennent de ces clients. En 2005, l'intégration de LAB Danemark a augmenté le nombre de nos employés de 135 à près de 400, et a ajouté une capacité d'une superficie de 72 000 pi<sup>2</sup> à nos activités d'exploitation existantes.

Le 3 août 2006, nous avons réalisé un appel public à l'épargne dans le cadre duquel 10 millions d'actions ordinaires ont été offertes au public au prix de 4,00 \$ l'action ordinaire, y compris 6 250 000 actions ordinaires vendues par Akela et 3 750 000 actions ordinaires émises par nous, pour un produit brut de 15 M\$ revenant à LAB Recherche. À la même date débutait la négociation de nos actions ordinaires à la TSX sous le symbole « LRI ». Le 12 septembre 2006, nous avons annoncé la réalisation de la levée en totalité de l'option pour attributions excédentaires relativement à 1 500 000 actions octroyées aux preneurs fermes de notre premier appel public à l'épargne. Le 9 novembre 2006, Akela a vendu sa participation restante dans nos actions ordinaires à un consortium de preneurs fermes, dans le cadre d'un placement privé, au moyen d'un placement de 6 392 857 bons de souscription spéciaux au prix de 4,05 \$ le bon de souscription spécial. Chaque bon de souscription spécial donnait le droit à son porteur de recevoir de la part d'Akela, à l'exercice réel ou réputé du bon de souscription spécial, une action ordinaire émise antérieurement de LAB Recherche sans autre contrepartie (le « placement secondaire »). À la suite du placement secondaire, Akela et ses filiales ne détenaient plus aucunes de nos actions en circulation et Akela n'avait plus de représentant au sein de notre conseil d'administration.

Le 7 décembre 2006, nous avons annoncé l'achèvement de l'agrandissement de notre site canadien, dont la superficie de 38 000 pi<sup>2</sup> a été portée à 87 000 pi<sup>2</sup>. Cet investissement de 12 M\$ a été réalisé dans le respect des échéances et du budget. L'échéance du bail conclu avec l'INRS a coïncidé avec l'achèvement des travaux d'agrandissement de notre bâtiment au Canada en décembre 2006.

Le 17 avril 2007, nous avons annoncé la signature de l'entente de rachat avec Propriétés Laval Armand ltée, filiale de Woodcliffe Corporation (« Woodcliffe »), visant l'achat de l'immeuble que la Société occupe actuellement à Laval, au Canada, lequel a fait l'objet d'une opération de cession-bail en 2005 alors que nous exerçons nos activités en tant qu'unité d'exploitation d'Akela. Le prix d'achat de l'immeuble s'élevait à 23 M\$, dont 10,5 M\$ ont été déduits des sommes dues par Woodcliffe à la Société et consistant principalement en coûts de construction assumés par la Société lors de l'agrandissement de l'immeuble achevé en 2006. Le solde du prix d'achat a été payé au moyen d'une hypothèque.

Le 30 avril 2007, nous avons cessé nos activités de gestion de vivarium menées par LAB É.-U. La fermeture de LAB É.-U. n'a pas eu d'incidence importante sur nos activités.

Le 18 juillet 2007, nous avons annoncé l'achèvement des travaux d'agrandissement de notre bâtiment au Danemark. La superficie est passée de 72 000 à 93 000 pi<sup>2</sup>, ce qui a augmenté de plus de 50 % la capacité des installations pour animaux de grande taille de l'emplacement.

Le 28 août 2007, nous avons annoncé un nouveau projet d'agrandissement de notre site canadien, qui a débuté au cours du quatrième trimestre de 2007. Cet agrandissement visait à faire passer la capacité des installations pour animaux de 36 à 80 salles d'hébergement, y compris 12 pièces multifonctionnelles, qui seront utilisées pour les études de toxicologie de l'inhalation.

Le 2 octobre 2007, nous avons annoncé l'achèvement de l'agrandissement de 57 000 pi<sup>2</sup> de notre installation hongroise, qui a augmenté la superficie de ce site pour le faire passer de 107 000 à 164 000 pi<sup>2</sup>, et a ajouté 30 salles pouvant héberger 480 animaux de grande taille. La nouvelle installation a été conçue de façon à respecter et surpasser les normes européennes en matière de bien-être des animaux et représente encore aujourd'hui l'une des plus modernes installations de son genre en Europe.

Au cours de l'année 2008, nous avons achevé un programme triennal d'agrandissement de nos installations et d'élargissement de notre offre de services. L'agrandissement, qui représente un investissement de plus de 65 M\$, nous a mis en position de réaliser une croissance importante, et nous sommes désormais en mesure de répondre à tous les besoins des clients à la recherche d'une capacité accrue et d'une offre de services complète. L'achèvement de ce programme d'expansion constitue un événement marquant de la croissance de notre société. Non seulement il nous permet de réellement promouvoir LAB Recherche en tant qu'organisme de recherche non clinique sous contrat à l'échelle mondiale, mais également d'attirer des individus de qualité possédant une grande expérience de l'industrie des ORC qui permettront d'accroître notre crédibilité scientifique alors que nous augmentons la gamme de nos services afin de combler notre nouvelle capacité. En décembre 2008, nous avons achevé l'agrandissement de nos installations au Canada. Le laboratoire canadien de LAB Recherche s'étend maintenant sur 156 000 pi<sup>2</sup> et comprend 80 salles d'hébergement, ce qui représente des augmentations de 88 % et 122 %, respectivement. En 2008

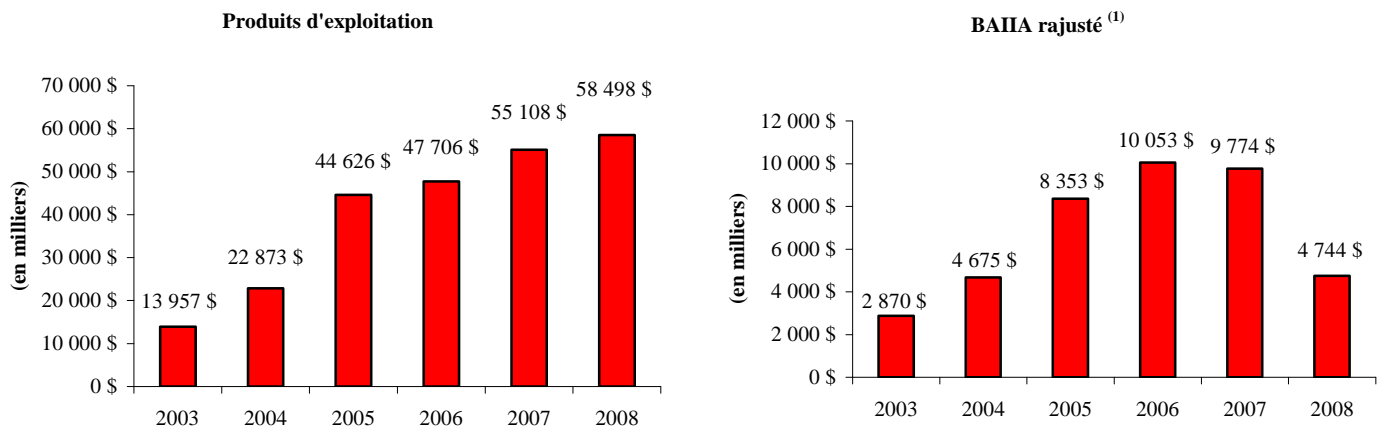
seulement, nous avons investi 24,0 M\$ dans l'agrandissement de nos installations canadiennes. Dans le cadre de ce projet, la Société a également élargi son offre de services comme suit : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, nous offrons à notre clientèle des services de bioanalyse et des services analytiques étendus; nos nouveaux laboratoires d'essais sur le métabolisme des médicaments offriront une gamme complète de services au cours du deuxième trimestre de 2009, tandis que notre nouveau service de toxicologie de l'inhalation fera l'objet d'une validation permettant le démarrage des études au second semestre de 2009 et finalement nous avons amorcé la validation de nos services de toxicologie de la reproduction qui débiteront en 2010. Le 6 mai 2008, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de financement totalisant 21,1 M\$, qui comprend un prêt hypothécaire de 13,7 M\$ à terme de 16 ans ne nécessitant aucun remboursement du principal avant mars 2010 et un prêt de 7,4 M\$ destiné à financer l'équipement et remboursable sur 11 ans. Nous avons également annoncé le 3 septembre 2008 que LAB Recherche s'était assuré une contribution non remboursable de 2,5 M\$ du gouvernement du Québec, pour la construction de l'agrandissement récent de nos installations canadiennes et la création de nouveaux emplois, un prêt de 0,5 M\$ du gouvernement canadien, de même qu'un crédit de taxe municipale de la Ville de Laval totalisant plus de 2 M\$ d'économies sur une période de 5 ans.

#### 4. NOS ACTIVITÉS

##### 4.1 Aperçu

Nous sommes un ORC non clinique qui fournit, principalement aux industries de la pharmaceutique et de la biotechnologie, des services de recherche contractuelle à l'appui du processus de développement de médicaments. Nous effectuons les études précliniques nécessaires à la mise au point de médicaments devant servir au traitement d'affections ou de maladies chez les humains. Les services précliniques constituent un sous-ensemble du secteur des ORC et englobent une variété de services d'essais et de services connexes visant à établir l'innocuité d'un médicament candidat à court terme (avant le début des essais cliniques de phase I) ou à long terme (avant le début des essais cliniques de phase II et de phase III). Nous fournissons également des services de recherche contractuelle non clinique en vue de l'enregistrement de produits agrochimiques, alimentaires et vétérinaires pour une gamme d'autres industries.

Nous exerçons nos activités sur le marché mondial des ORC estimé à 18,6 G\$ US<sup>(1)</sup> et dont le taux de croissance annuel composé (le « TCAC ») devrait atteindre 12,2 % pour s'élever à 29,4 G\$ en 2011. Nous estimons que le marché mondial des ORC préclinique se situait à environ 3,1 G\$ US en 2006. Nous avons connu une croissance importante depuis notre constitution en 1998. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, nos produits d'exploitation et notre BAIIA rajusté (au sens donné ci-après) se sont élevés à 58,5 M\$ et 4,6 M\$, respectivement. Nous avons réalisé ce rendement financier au moyen d'une croissance organique. Les graphiques suivants illustrent la croissance de nos produits d'exploitation et de notre BAIIA rajusté provenant de nos activités poursuivies pour la période de 2003 à 2008.



- (1) Le « BAIIA rajusté » représente le BAIIA de la Société rajusté pour tenir compte du change étranger et de l'opération de cession-bail de l'installation de Laval (Canada) et de la radiation d'immobilisations corporelles dont l'usage futur et les avantages pouvant en découler sont nuls compte tenu de l'acquisition de LAB Danemark en février 2005 pour les exercices 2005, 2006 et 2007 et compte tenu du change étranger et rajustement des charges de restructuration et du règlement d'un litige pour 2008.

## 4.2 Le secteur des ORC

### *Aperçu*

Le secteur mondial des ORC fournit des services de recherche et développement indépendants sur une base contractuelle aux industries de la pharmaceutique, de la biotechnologie et de l'agrochimie, entre autres. Ces services tendent à compléter les efforts des services de recherche et développement internes, assurant de la valeur par des économies de coûts, l'expertise et des délais accélérés. Au cours des années 1970, le secteur des ORC fournissait une gamme limitée de services, mais elle offre actuellement une pleine gamme de services qui englobent l'intégralité du processus de mise au point de médicaments, y compris les évaluations précliniques, la conception d'études, la gestion des essais cliniques, la cueillette de données et l'analyse biostatistique ainsi que l'appui à l'enregistrement des produits. Ces services sont assujettis à un ensemble de règlements nationaux et internationaux de plus en plus complexes.

L'augmentation récente de la demande de services d'impartition a fait en sorte que les ORC sont devenus une partie intégrante du processus de mise au point de médicaments. La complexité croissante des études de recherche et développement a augmenté la valeur contributive des ORC qui ont la spécialisation, l'expérience, les compétences techniques, les ressources et la taille voulues pour réaliser ces études dans les délais voulus et d'une manière appropriée. Les ORC représentent une solution de rechange permettant d'augmenter les ressources internes en recherche et développement et constituent une source importante de capacité en recherche et développement accessible sur demande aux développeurs, ce qui leur permet de réduire les frais généraux et fixes associés à l'exploitation de ces ressources à l'interne entre les cycles de dépenses en recherche et développement.

L'augmentation des dépenses totales en recherche et développement est nourrie par un nombre croissant de sociétés de biotechnologie en pleine maturité et l'accroissement des dépenses des sociétés pharmaceutiques qui recherchent de nouveaux composés à mettre au point tout en réduisant le plus possible le délai de lancement, et qui doivent s'adapter aux exigences réglementaires de plus en plus rigoureuses régissant la mise au point de nouvelles catégories de composés comme les produits biologiques et les produits mixtes.

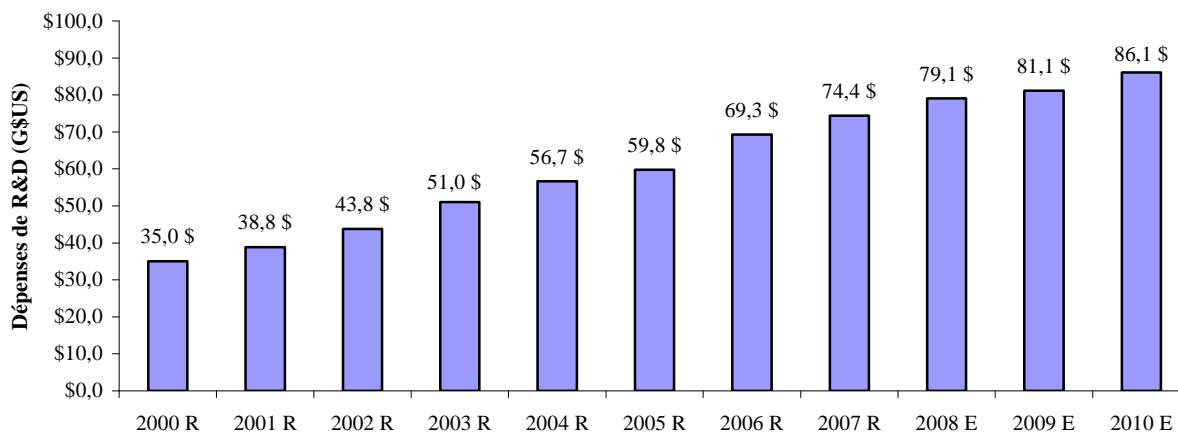
Tandis qu'un petit nombre d'ORC fournissent une vaste gamme de services, certains autres ORC fournissent des services plus spécialisés, comme les essais précliniques et les essais cliniques de phase I. Bien que l'expérience et l'expertise scientifique soient une exigence importante quant à la participation efficace à toute étape du processus de mise au point de médicaments, les types d'installations et les capacités d'exploitation nécessaires varient considérablement au fur et à mesure que le processus se déroule depuis les essais précliniques jusqu'aux essais cliniques et, en fin de compte, à la mise sur le marché.

### *Taille et croissance du marché*

Le marché mondial des ORC dépend en grande partie du niveau des dépenses en recherche et développement effectuées par les industries de la pharmaceutique et de la biotechnologie, et de la mesure dans laquelle l'industrie impartit ces dépenses à des organismes externes. À ce titre, les dépenses en recherche et développement constituent l'une des tendances macroscopiques les plus importantes touchant le secteur des ORC. Selon les rapports émis par plusieurs sociétés, les dépenses totales à l'échelle mondiale en recherche et développement ont augmenté, passant de 35,0 G\$ US à 74,4 G\$ US entre 2000 et 2007.

Les graphiques suivants illustrent la croissance historique et projetée de l'ensemble des dépenses en recherche et développement.

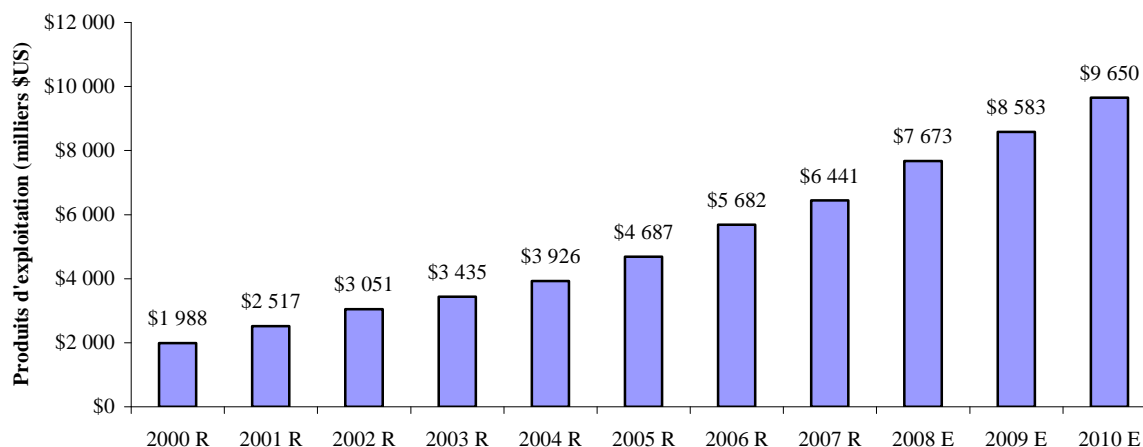
### Dépenses totales en R&D de l'industrie pharmaceutique



Source: Sécurité Desjardins, Base : rapports de compagnies. R pour réel ; E for estimé

Le graphique suivant illustre les produits réels des ORC provenant de sociétés ouvertes de 2000 à 2007 et les produits estimés pour 2008, 2009 et 2010

### Produits d'exploitation des ORC dont les titres sont transigés à la bourse



Source: Sécurité Desjardins, Base : rapports de compagnies. R pour réel ; E for estimé

## 4.3 Atouts concurrentiels

Notre succès découle de notre capacité de continuer à tirer parti de nos compétences et atouts clés, notamment les suivants :

- **Crédibilité et Expertise** — La crédibilité et l'expertise constituent le fondement de toute offre de services d'un ORC. En misant sur des activités précliniques et en tirant parti des capacités de notre personnel scientifique, nous avons établi notre position de chef de file sur le marché des études sur les mini-porcs et de la prestation de services variés, notamment, la télémétrie, la chirurgie,

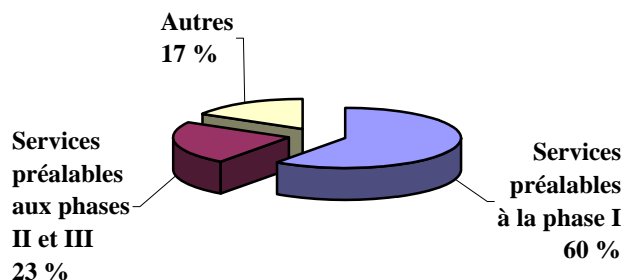
l'immunologie, la perfusion, l'ADME (au sens donné ci-après), l'inhalation et la toxicologie de la reproduction. Grâce à cette position de chef de file, nous sommes en mesure d'exécuter des programmes de mise au point innovateurs et complexes et de présenter des rapports de qualité dans les délais impartis. Notre expertise est garante de la conformité continue de nos installations aux normes établies par les développeurs et les organismes de réglementation compétents. Chaque emplacement a fait l'objet d'inspections réglementaires concluantes par les différents organismes internationaux qui participent à la surveillance de la qualité du déroulement des études effectuées par les ORC.

- ***Vaste gamme de services*** — Nous offrons une vaste gamme de services précliniques qui s'appliquent à tout type de médicaments candidats et qui peuvent convenir à toute voie d'administration choisie ou à tout modèle animal privilégié. Nous pouvons ainsi répondre aux besoins d'un grand nombre de développeurs pharmaceutiques et de biotechnologie, et nous différencier d'autres ORC plus spécialisés. Nous établissons des liens étroits avec nos clients pharmaceutiques et de biotechnologie grâce à notre capacité à gérer leurs programmes de mise au point préclinique et à effectuer la quasi-totalité de leurs essais précliniques. Nous offrons également une vaste gamme de services à nos clients de l'industrie agrochimique ainsi qu'à d'autres clients qui exigent la gamme complète des tests en toxicologie environnementale.
- ***Présence mondiale*** — Étant donné que les développeurs sont enclins à favoriser les ORC établis dans leur propre région, la distribution géographique de nos installations nous aide à attirer des clients de plusieurs régions du monde. Toutefois, des activités telles que la gestion de programmes, le marketing et les technologies de l'information sont bien coordonnées en vue du maintien d'une structure de coûts flexible. En plus de fournir des services aux marchés de la pharmaceutique et de la biotechnologie à partir de nos emplacements en Amérique du Nord et en Europe, notre emplacement à faible coût en Hongrie se prête bien à la conquête des marchés agrochimiques et industriels qui sont attentifs au prix.
- ***Expérience et données de référence*** — Les données historiques sont essentielles à l'interprétation des résultats d'étude et l'expertise issue de notre rôle de pionnier dans la mise au point d'études innovatrices est très prisée par les développeurs. Au cours de notre histoire d'exploitation combinée de 30 années, nous avons recueilli un volume considérable de données. En particulier, les données contextuelles que nous avons recueillies dans le cadre d'essais sur les mini-porcs représentent un avantage concurrentiel important, étant donné que les tendances du marché et les organismes de réglementation appuient de plus en plus le recours accru à des modèles animaux autres que des animaux de compagnie. Notre expertise vient du fait que nous avons effectué plus de 10 000 études différentes au cours de l'existence de la Société, dont plus de 1 600 études en 2008 seulement.

#### 4.4 Nos services

Nous fournissons une vaste gamme de services à des clients exerçant des activités dans les industries de la pharmaceutique, de la biotechnologie et de l'agrochimie et dans d'autres industries. Notre expertise et notre dévouement en matière d'innovation nous permettent d'effectuer une variété d'études sur tout type de médicament candidat, comme les molécules, les peptides ou les protéines de petite taille, dans la gamme complète des modèles animaux de petite et de grande taille, indépendamment de la voie d'administration choisie.

Le graphique suivant présente la répartition par service de nos produits d'exploitation provenant des activités poursuivies en 2008.



### *Services précliniques à la phase I*

Nous fournissons essentiellement tous les services précliniques nécessaires à un développeur de médicaments qui veut soumettre une demande de drogue nouvelle de recherche (une « DNR ») ou une présentation équivalente et entreprendre des essais cliniques d'un médicament candidat. Ces services génèrent la plus grande part de nos produits d'exploitation, comme il est indiqué ci-dessus.

Les services que nous offrons actuellement incluent :

- **Toxicologie générale** — Ces études fournissent des renseignements cruciaux concernant la capacité d'un composé de causer des effets indésirables ou secondaires et représentent une partie fondamentale de nos activités. Ces études ont pour objectif principal d'évaluer le rapport entre la dose et la toxicité chez des modèles animaux et d'établir la dose initiale pour les essais cliniques. À l'instar de la plupart des ORC, nous sommes en mesure d'effectuer des études portant sur une gamme de voies d'administration comme les voies orale, intraveineuse et percutanée. Nous avons également l'expertise et les systèmes de surveillance de l'exposition de pointe nécessaires à l'appui d'essais d'inhalation complexes, d'études de perfusions intraveineuses et sous-cutanées continues à long terme, de modes d'administration au système nerveux central et de modes d'administration locaux à l'aide d'une endoscopie, entre autres. Conformément aux directives de la Conférence internationale sur l'harmonisation (la « CIH »), les études de toxicologie générale constituent une partie essentielle des soumissions présentées aux organismes de réglementation en vue de la conduite d'études cliniques.

Hormis les marchés pharmaceutiques ou de biotechnologie, nous effectuons également des études de toxicologie pour des clients des marchés agrochimique, industriel, pétrochimique ainsi que ceux des additifs alimentaires et des dispositifs médicaux.

- **Génotoxicité** — Ces essais ont pour but d'examiner les capacités d'un médicament candidat d'endommager directement ou indirectement l'ADN par voie de mutation génique, de recombinaison et de lésions chromosomiques et sont prédictifs de la cancérogénicité (capacité de causer un cancer). Les études de génotoxicité sont menées dans des milieux *in vitro* et *in vivo* et sont exigées dans le cadre des directives de la CIH aux fins de la soumission d'une présentation aux organismes de réglementation.
- **Pharmacologie de l'innocuité** — Ces études servent à donner un aperçu des mécanismes pharmacologiques selon lesquels un médicament candidat cause un effet indésirable, particulièrement sur les systèmes organiques considérés comme cruciaux pour la vie, comme le système cardiovasculaire, le système nerveux central et l'appareil respiratoire. Les études pharmacologiques d'innocuité peuvent être effectuées dans des milieux *in vivo* ou *in vitro* et sont

exigées dans le cadre des directives de la CIH pour qu'un médicament puisse procéder à l'étape des études cliniques.

- **Bioanalytique** — Ces études, aussi appelées toxicocinétique ou toxicoanalytique, servent à décrire l'exposition systémique d'un animal à un médicament candidat en ce qui concerne la dose, la durée et les résultats d'études toxicologiques. Les études bioanalytiques sont généralement effectuées dans le cadre des études de toxicologie générale sur des animaux non rongeurs ou rongeurs en vue du passage à l'étape des essais cliniques de phase I.
- **Efficacité** — Ces études établissent si un médicament candidat produit l'effet voulu, in vivo ou in vitro, dans son modèle maladie concerné. Les études d'efficacité ne sont pas exigées par les directives de la CIH aux fins de progression vers des études cliniques, mais elles sont exigées par les organismes de réglementation européens pour établir si le programme peut procéder à l'étape des essais cliniques de phase I.

### **Services préalables aux essais de phase II et de phase III**

Nous fournissons également les services nécessaires au passage à l'étape des essais de phase II ou de phase III. Ces services sont exigés pour tous les nouveaux médicaments candidats et pour certaines modifications d'indication ou de forme posologique apportées à des médicaments existants. Ces services incluent les suivants :

- **Toxicologie de la reproduction** — Ces études ont pour objet de repérer les effets qu'un médicament candidat peut avoir sur tout aspect de la reproduction mammalienne, de la fertilité à la maturité sexuelle de la progéniture.
- **Cancérogénicité** — Ces études établissent la capacité d'un médicament candidat de causer un cancer chez les modèles animaux et évaluent le risque pertinent chez les humains. Les études de cancérogénicité sont effectuées uniquement après que les résultats (1) des études de génotoxicité et (2) des études de toxicité chronique sont connus, et après l'établissement (3) de la pharmacodynamie et (4) de la population de patients prévue et du régime posologique.
- **Absorption, distribution, métabolisation et excrétion (ADME)** — Ce vaste groupement d'études constitue les rudiments de compréhension de la pharmacocinétique et de la pharmacodynamie d'un médicament candidat. Dans l'ensemble, les études d'ADME ont pour objet d'examiner le passage du médicament candidat vers le circuit sanguin (absorption), la mesure dans laquelle il se répand dans les tissus du corps (distribution), sa décomposition dans le corps (métabolisation) et son élimination du corps (excrétion). Certaines études d'ADME, telles que la toxicocinétique, sont exigées avant l'amorce d'essais cliniques de phase I. Plusieurs autres, y compris les effets sur les systèmes métaboliques et l'excrétion de la bile, ne servent qu'à l'appui des essais cliniques de phase II ou de phase III ou aux fins de soumission en vue d'une approbation de commercialisation.

### **Autres services**

Au-delà des études préparatoires à des essais cliniques, nous offrons également des services innovateurs qui fournissent aux développeurs des renseignements qui ne sont pas toujours exigés aux fins d'approbation, mais qui sont néanmoins pertinents pour la mise au point d'un médicament candidat ou d'autres types de produits. Ces services comprennent notamment les suivants :

- **Immunologie** — Nous utilisons divers dosages in vitro pour établir l'effet d'un médicament candidat sur les systèmes de défense cellulaire du corps. Les directives de la CIH exigent de plus en plus que soient effectués des tests immunologiques pour un nombre accru de médicaments candidats.

- **Télémesure** — Dans le cadre de ces études, nous employons une technologie de lecture à distance de données physiologiques, telles que la pression artérielle, la température corporelle, les niveaux d'activité et divers autres paramètres.
- **Écotoxicologie** — Ces études sont conçues pour étudier l'effet intempestif des produits chimiques sur des écosystèmes (par exemple, les poissons, les plantes et les insectes). Effectuées conformément aux directives et à la réglementation de l'Environmental Protection Agency (l'« EPA ») (et à celles de tout autre organisme de protection de l'environnement), ces études sont habituellement effectuées pour l'industrie agrochimique ou chimique.
- **Inhalation** — Ces études nous permettent d'examiner la diffusion d'un médicament candidat ou d'un produit chimique par l'appareil respiratoire. La voie pulmonaire peut avoir comme objet précis de diffuser le produit étudié dans les voies respiratoires supérieures (le larynx, le pharynx, la trachée et les bronches) pour produire un effet local, tel que le soulagement de l'asthme, ou au plus profond des poumons (dans les alvéoles) en vue d'une absorption systémique et d'une action à distance.

#### 4.5 Ventes et marketing

Nous exerçons la plupart de nos activités en matière d'expansion des affaires et de marketing au niveau territorial selon les besoins des clients et les services que nous offrons à chacun de nos emplacements. Tandis que notre emplacement à Laval, au Québec, se consacre principalement aux marchés de la biotechnologie et de la pharmaceutique en Amérique du Nord, nos activités d'exploitation danoises sont axées sur les moyennes et les grandes sociétés pharmaceutiques en Europe ainsi que sur l'industrie de la biotechnologie de la vallée Medicon (Suède/Danemark). Nos activités hongroises sont principalement axées sur les marchés de l'agrochimie, de la pharmaceutique et de la biotechnologie en Europe ainsi que le marché mondial des études d'inhalation. Les trois sites collaborent afin de couvrir d'autres régions du monde, en mettant l'emphase spécialement sur l'Australasie et Israël. Nous avons accru notre présence et initié le développement d'une infrastructure locale en signant une entente avec un agent de ventes au Japon. Nous envisageons également des initiatives similaires en Corée, en Israël et en Australie. Ceci démontre notre détermination à être présents dans tous les secteurs clés du marché, alors que nous aspirons à devenir l'un des cinq meilleurs ORC à travers le monde.

Bien que notre stratégie de marketing régionale varie d'emplacement en emplacement, nous nous concentrons également sur la promotion constante de la marque LAB Recherche en mettant l'accent sur notre emplacement, nos capacités et notre expertise combinée. Par conséquent, nos efforts de vente sont fondés sur la conclusion et le maintien d'engagements continus envers nos clients dans chacun de nos emplacements et nos activités de marketing sont déployées sur mesure pour répondre aux critères de vente de la clientèle ciblée.

Avec la récente augmentation de la capacité de subvenir à une demande plus forte et de pouvoir répondre à toutes les exigences de services actuellement en place, nous mettons tout en œuvre afin de promouvoir nos installations ultramodernes, nos services et l'expertise de notre personnel. En Amérique du Nord comme en Europe, nous avons doublé nos effectifs de ventes.

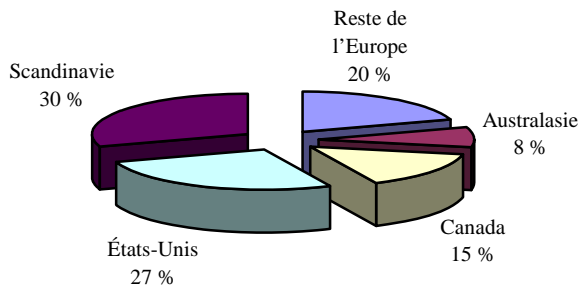
Notre processus de vente débute par la proposition d'un prix en vue d'une étude prédéterminée. À cette étape, le processus est axé sur l'équipe, et le personnel de l'exploitation et le personnel scientifique international y participent et par leurs connaissances contribuent aux stratégies de mise en œuvre des projets qui seront inclus dans les propositions présentées à la clientèle (les « propositions d'étude »). Nous attachons une grande importance à la création d'un fort niveau constant de propositions d'études à chacun de nos emplacements ainsi qu'au taux de conversion de ces propositions d'études en carnet de commandes. En outre, nous mettons de plus en plus l'accent sur la prospection de clientèle à tous les paliers de notre organisation. Tout employé de LAB Recherche qui est en contact direct avec un client participe désormais à l'avancement de notre effort de vente et à l'entretien des relations avec la clientèle.

#### 4.6 Clientèle

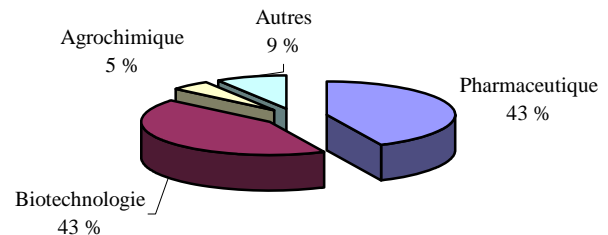
Nous offrons nos services précliniques à des clients provenant des industries de la pharmaceutique, de la biotechnologie, de l'agrochimie et d'autres industries. Nous comptons des centaines de clients actifs dont plus de 70 % sont des clients réguliers. Parmi nos clients, nous comptons dix-neuf des vingt-cinq sociétés pharmaceutiques les plus importantes ainsi qu'une clientèle diversifiée, notamment en biotechnologie et en agrochimie. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, aucun client ne représentait à lui seul plus de 9 % de nos produits d'exploitation et nos dix principaux clients représentaient environ 35 % de nos produits d'exploitation.

En raison de nos emplacements géographiques stratégiquement diversifiés, nous attirons différents types de clients dans le monde. En 2008, nos produits d'exploitation provenant de clients en Amérique du Nord représentaient 42 % de nos produits d'exploitation totaux, tandis que 30 % de nos produits d'exploitation totaux provenaient de la Scandinavie, 20 %, d'autres pays européens et 8 %, de l'Australasie. Les sociétés de biotechnologie représentaient 43 % de nos produits d'exploitation en 2008. Les sociétés pharmaceutiques représentaient 43 % de nos produits d'exploitation totaux, la majorité provenant de notre installation danoise. Le reste de nos produits d'exploitation en 2008 provenait respectivement de développeurs de l'industrie agrochimique et d'autres types de développeurs.

**Produits d'exploitation par emplacement de la clientèle en 2008**



**Produits d'exploitation par secteur de la clientèle en 2008**



Les taux moyens de conversion en 2008 étaient 1 DKK = 0,2093 CAD, 1 HUF = 0,00622 CAD et 1 USD = 1,066 CAD.

#### 4.7 Arrangements contractuels et carnet de commandes

La plus grande part de nos produits sont réalisés aux termes de contrats qui durent habituellement de quelques semaines à plusieurs mois, à l'exception de certaines études qui se prolongent pendant plusieurs années. Nous faisons le suivi de notre carnet de commandes pour mieux prévoir les produits d'exploitation provenant de contrats signés qui n'ont pas encore débuté ou qui sont en voie d'exécution et qui n'ont pas encore été réalisés. Nous n'incluons une étude ou un projet dans notre carnet de commandes que lorsque nous avons reçu une attestation écrite de l'intention du client de procéder à une telle étude. Au 31 décembre 2008, le carnet de commandes total s'élevait à 36,8 M\$.

Bien que nous estimions que le carnet de commandes puisse fournir des renseignements significatifs concernant des études futures, notre carnet de commandes total à une date donnée n'est pas nécessairement un indicateur direct des résultats futurs. Par exemple, la portée des études de nos clients peut varier, les études peuvent être terminées ou retardées à tout moment par le client et certaines études qui sont incluses dans le carnet de

commandes actuel pourraient être achevées à une date ultérieure. La plupart de nos contrats prévoient des pénalités en cas d'annulation ou de report.

#### 4.8 Immeuble et installations

Nos installations sont situées dans trois pays et notre siège social se trouve à Laval, au Québec, au Canada. Le 17 avril 2007, nous avons racheté l'immeuble que nous occupions au Canada, lequel avait fait l'objet d'une opération de cession-bail le 1<sup>er</sup> novembre 2005 alors que nous exerçons nos activités en tant que secteur d'Akela. Depuis cette date, nous sommes propriétaires de tous nos immeubles.

En juillet 2007, nous avons parachevé l'agrandissement de notre installation danoise. Cet agrandissement de 21 000 pi<sup>2</sup> a permis d'augmenter la capacité et de respecter les règlements européens en matière de bien-être des animaux. Le coût des travaux d'agrandissement s'est élevé à environ 7,5 M\$ (principalement en dépenses en immobilisations et en équipement). L'installation agrandie porte le nombre des pièces d'hébergement pour animaux de 45 à 54, et elle inclut les aires de soutien nécessaires aux laboratoires comme les salles de chirurgie et d'autopsie. Les installations prévoient des capacités d'essais pour un large éventail d'activités précliniques de DNR et préparatoires aux essais de phase II/III. Nous estimons que cet agrandissement a augmenté de 25% la capacité du site à générer des produits d'exploitation à approximativement 35 M\$.

En octobre 2007, nous avons parachevé l'agrandissement de 59 000 pi<sup>2</sup> de notre site hongrois, ce qui a permis d'augmenter la capacité des installations pour animaux de grande taille en faisant passer le nombre de salles d'hébergement de 4 à 34. Cet agrandissement n'a pas seulement augmenté la capacité, mais a également permis de manœuvrer avec plus de souplesse quant à l'utilisation efficace des 62 salles d'hébergement (28 si normalisées) pour animaux de petite taille dans le but ultime de rehausser la gamme d'études effectuées par LAB Hongrie. Le coût des travaux d'agrandissement s'est élevé à environ 6,5 M\$. Cet agrandissement a été réalisé de façon à respecter les nouveaux règlements européens en matière de bien-être des animaux et permet de varier la gamme d'activités de l'installation en raison de l'amélioration du rapport entre les salles d'hébergement pour animaux de grande taille et celles pour les animaux de petite taille.

Le 31 décembre 2008, nous avons achevé l'agrandissement des nos installations au Canada. Le laboratoire canadien de LAB Recherche s'étend maintenant sur 156 000 pi<sup>2</sup> et 80 salles d'hébergement, ce qui représente des augmentations de 88 % et 122 %, respectivement. En 2008 seulement, nous avons investi 24,0 M\$ dans l'agrandissement de nos installations. Dans le cadre de ce projet, la Société a également élargi d'une manière significative son offre de services comme suit : services de bioanalyse et services analytiques étendus; métabolisme des médicaments, toxicologie de la reproduction et toxicologie de l'inhalation.

Le tableau suivant présente un sommaire de chacune de nos installations :

<u>Emplacement</u>	<u>Superficie</u>	<u>Usage</u>
Laval (Québec) Canada .....	156 000 pi <sup>2</sup>	Siège social, administration, ventes et marketing, laboratoires et pièces d'hébergement pour animaux
Ejby, Danemark .....	93 000 pi <sup>2</sup>	Administration, ventes et marketing, laboratoires et pièces d'hébergement pour animaux
Veszprém, Hongrie .....	164 000 pi <sup>2</sup>	Administration, ventes et marketing, laboratoires et pièces d'hébergement pour animaux
	<b>413 000 pi<sup>2</sup></b>	

#### 4.9 Cadre réglementaire

Afin que nous puissions exercer efficacement nos activités comme ORC préclinique à l'échelle mondiale, nous devons nous conformer à la réglementation régionale, nationale, internationale ou liée au secteur, qui s'applique à la plupart des aspects de nos services, que ce soit sur le plan scientifique ou éthique. Étant donné que nos services servent d'appui à l'utilisation de produits, notamment pharmaceutiques, biotechnologiques et

agrochimiques, nos installations sont assujetties à des inspections, tant officielles qu'officieuses, par différents organismes de surveillance et de réglementation qui se chevauchent parfois. Nous sommes également assujettis aux inspections et aux examens des représentants des sociétés clientes au cours de leurs activités de contrôle préalable et de présélection en ce qui a trait au respect des normes en matière de bien-être des animaux et des bonnes pratiques de laboratoire (les « BPL »).

Nous effectuons des études d'innocuité précliniques préalables à l'autorisation de mise en marché des produits de nos clients dans le monde. Ces études doivent se dérouler conformément aux exigences légales ou réglementaires nationales en matière de BPL. La réglementation en matière de BPL a été promulguée par la FDA en 1979 et décrit un système de contrôle de la qualité portant sur le processus organisationnel et les conditions selon lesquelles des études de laboratoire non cliniques sont planifiées, effectuées, surveillées, enregistrées, archivées et présentées. Le respect des BPL est exigé par des organismes de réglementation comme la FDA, Santé Canada, l'EMEA, le ministère de la Santé et de l'Aide sociale du Japon et des organismes de réglementation similaires dans d'autres pays du monde. Les exigences en matière de BPL sont en grande partie harmonisées dans le monde et nos laboratoires sont en mesure d'effectuer des études conformément à toutes les exigences applicables.

Nos services sont également régis par le besoin de faire un usage contrôlé et éthique des espèces utilisées en laboratoire. Les laboratoires d'expérimentation sur les animaux doivent être exploités suivant des directives rigoureuses et ces installations sont assujetties à des vérifications effectuées par divers organismes de réglementation qui veillent au respect des normes acceptées, comme les BPL et les règles de bonne pratique de fabrication (les « BPF »). Le contrôle réglementaire des animaux de laboratoire est effectué aux paliers régional et international. Selon l'emplacement, nos installations sont agréées par l'Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care (AAALAC), organisation internationale privée à but non lucratif qui milite pour le traitement sans cruauté des animaux utilisés à des fins scientifiques au moyen de programmes volontaires d'agrément et d'évaluation. Nous sommes agréés au palier régional par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA), le Danish Accreditation Agency (DANAK) et les autorités hongroises en BPL.

Nos installations canadiennes et hongroises exercent leurs activités dans le cadre d'un confinement de niveau de biosécurité 2, ce qui permet de faire des recherches en infectiologie et d'avoir recours à des modèles animaux immunodéprimés. Les essais non cliniques de produits chimiques sont régis par les directives de l'Union européenne et le département de l'agriculture des États-Unis (USDA). À chacune des installations de recherche, nous veillons à la disponibilité d'un personnel vétérinaire possédant l'expérience et les compétences requises. Ce personnel est appuyé par des vétérinaires externes disponibles 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Nos activités d'exploitation sont actuellement en conformité à tous égards importants avec la réglementation applicable aux services que nous offrons. Chacun de nos directeurs d'installations est chargé de veiller à ce que tous les services soient en conformité avec les exigences légales et réglementaires applicables, qu'ils soient conformes aux règlements de même qu'ils répondent aux attentes en matière de qualité de nos clients.

Le 23 octobre 2008, nous avons annoncé que notre laboratoire hongrois avait subi avec succès l'inspection biennale de ses bonnes pratiques de laboratoire (« BPL ») par les autorités hongroises et que des études d'inhalation chronique réalisées pour le compte d'un de ses promoteurs avaient fait l'objet d'une vérification favorable par la Food and Drug Administration (« FDA ») des États-Unis. Le 31 octobre 2008, notre laboratoire danois s'est à son tour soumis avec succès à l'inspection biennale de ses BPL par l'Agence des médicaments du Danemark.

Notre installation canadienne est agréée par l'AAALAC et le CCPA et est exploitée conformément aux directives en matière de BPL. Au cours de l'année 2008, cette installation a fait l'objet d'inspections par l'AAALAC et le CCPA qui se sont soldées par le renouvellement de ses agréments. Au cours du printemps de 2004, des représentants de la FDA ont effectué une vérification exhaustive de nos installations canadiennes. Le résultat de la vérification a été favorable et aucune irrégularité n'a été constatée. La vérification a été effectuée après le dépôt d'une demande de DNR aux États-Unis par certains de nos clients. En 2005, les autorités allemandes en BPL ont procédé à l'inspection de nos installations canadiennes. Après l'inspection réussie des installations, notre emplacement canadien est devenu le premier en Amérique du Nord à obtenir l'agrément allemand en matière de BPL. Notre installation hongroise est exploitée conformément à la norme ISO 9001 et aux directives en matière de BPL et a récemment été agréée de nouveau par l'AAALAC. Notre installation danoise est exploitée conformément à

la norme ISO 17025 et aux directives en matière de BPL et de BPF, et a reçu l'agrément du DANAK local et des autorités de la DMA, qui effectuent des inspections réglementaires tous les deux ans.

Le tableau suivant présente une liste des organismes de réglementation dont nous respectons les règles et les règlements à nos différentes installations.

		<u>Canada</u>	<u>Danemark</u>	<u>Hongrie</u>
AAALAC (Intl.) .....	Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care	A	—	A
BGVV (Allemagne).....	Bundesinstitut für Gesundheitlichen Verbraucherschutz und Vet.	A, I	—	—
BPF.....	Règles de bonne pratique de fabrication	—	A, I	—
BPL.....	Bonnes pratiques de laboratoire	N	N	N
BSPM .....	Bureau de sécurité pharmaceutique et médicale du Japon	N	N	N
CCPA.....	Conseil canadien de protection des animaux	A	—	—
CCSN.....	Commission canadienne de sûreté nucléaire	A, I	—	—
CEE — Produits chimiques.....	Union européenne, programme d'avis visant les produits chimiques	N	N	N
CIH.....	Conférence internationale sur l'harmonisation	N	N	N
DANAK.....	The Danish Accreditation Agency	—	A, I	—
DGPS .....	Direction générale de la protection de la santé (Canada)	N	—	—
DMA.....	Danish Medicines Agency	—	A, I	—
EMEA.....	Agence européenne du médicament (Europe)	N	N	N
EPA .....	Environmental Protection Agency	N	N	N
FDA .....	Food and Drug Agency (États-Unis)	I, N	N	N
HNIP.....	Institut national de pharmacie, Hongrie (organisme de réglementation des BPL de la Hongrie)	—	—	A
HU	Bureau de la Hongrie	—	—	A
INP (Hongrie) .....	Institut National de Pharmacie	—	—	A
ISO.....	Organisation internationale de normalisation	—	A	A
NIH (États-Unis).....	National Institute of Health	N	N	N
NSB 2, P2 .....	Niveau de biosécurité 2	N	—	N
OCDE .....	Organisation de coopération et de développement économiques	N	N	N
OLAW.....	Organization for Laboratory Animal Welfare	—	—	—
PRÊT POUR REACH.	Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals	N	N	A, N
USDA .....	Département de l'agriculture des États-Unis	N	—	—

A : Nous avons obtenu l'agrément ou l'homologation.

I: Nous avons reçu des opinions de vérification sans réserve.

N : Nous effectuons des études qui peuvent être soumises conformément aux exigences de l'organisme dirigeant.

— : Sans objet ou non pertinent.

#### 4.10 Bien-être des animaux

Les études que nous entreprenons sont commandées par les développeurs qui doivent remplir les exigences des organismes gouvernementaux de réglementation dans le monde aux fins de soutien de la mise au point de produits, notamment pharmaceutiques, agrochimiques et chimiques. Toutes les études expérimentales sur les animaux sont entreprises conformément aux directives internationales en matière de conduite d'études, dans des animaleries conformes aux exigences en matière de BPL et de bien-être des animaux. Les 3R (réduction, raffinement et remplacement) sont les principes directeurs de toutes les études expérimentales sur les animaux que nous entreprenons. Nous cherchons en tout temps à concevoir des études de la manière la plus appropriée pour obtenir le plus de renseignements pertinents possible tout en respectant les normes les plus rigoureuses en matière de bien-être des animaux dont nous avons la charge. Il est extrêmement important de former le personnel pour veiller à

ce que tous les travailleurs dans les animaleries soient conscients de leurs responsabilités de manier les animaux de façon appropriée et de s'assurer que des critères d'évaluation qui ne sont pas de nature à faire souffrir soient inclus dans tous les plans d'étude. Toutes nos installations de recherche ont été agréées par l'AAALAC ou sont, le cas échéant, en conformité avec les lois nationales locales applicables aux études expérimentales sur les animaux. Tous les animaux utilisés dans nos installations sont élevés précisément à des fins expérimentales et, dans la mesure du possible, sont achetés auprès de fournisseurs locaux pour minimiser tout stress lié au transport.

#### **4.11 Enregistrement, évaluation et autorisation de substances chimiques (« REACH »)**

REACH est un nouveau règlement adopté par la Commission européenne, lequel est entré en vigueur en 2007. Dorénavant, tous les fabricants et les importateurs européens de substances chimiques seront tenus de présenter une demande d'enregistrement pour chaque substance. Les directives concernant les tests seront mises en vigueur de façon graduelle selon les quantités de substances chimiques commercialisées ou importées chaque année, de sorte que les substances chimiques dont le tonnage est supérieur seront testées les premières. L'on évalue que plus de 35 000 substances chimiques existantes devront être testées à un coût par produit chimique supérieur à 700 000 \$. LAB Research Hongrie offre la gamme complète d'études REACH et est bien placée pour tirer un avantage de ce marché potentiel évalué à 7 G\$ sur une période de 10 à 15 ans.

#### **4.12 Concurrence**

Malgré les activités de regroupement récentes, le secteur des ORC demeure relativement fragmentée, des centaines de petits fournisseurs à services limités et un petit nombre de sociétés offrant une plate-forme mondiale permettant de fournir la vaste gamme de services nécessaires pour aider un développeur dans le cadre de son processus intégral de mise au point de médicaments dans tous les territoires principaux.

##### ***Nos concurrents***

Sur le marché des ORC préclinique, nous faisons principalement concurrence à d'autres ORC commerciaux et aux divisions internes de recherche et développement de grandes sociétés pharmaceutiques, de biotechnologie, agrochimiques et de chimie industrielle qui effectuent leurs propres évaluations précliniques. Au cours des dernières années, les principaux développeurs ont considérablement réduit leurs activités internes pour les impartir. Nous prévoyons que cette tendance se maintiendra.

Nos concurrents commerciaux incluent des sociétés ouvertes et fermées et comptent parmi leur nombre des fournisseurs à services complets, comme Covance Inc., Charles River Laboratories International, Inc. et Huntingdon Life Sciences (filiale de Life Sciences Research, Inc.) et des fournisseurs spécialisés, comme MDS Inc., Recherche MPI, WIL Research Laboratories, LLC et RCC Ltd. À l'instar de ces sociétés que nous estimons être à services complets, nous fournissons une vaste gamme de services précliniques sur une base contractuelle, comme des études de toxicologie et d'ADME. Toutefois, certaines de ces sociétés ne fournissent pas ces services par l'intermédiaire d'installations dispersées dans le monde comme LAB Recherche. La plupart de ces sociétés fournissent également des services de mise au point clinique contractuels à leurs clients.

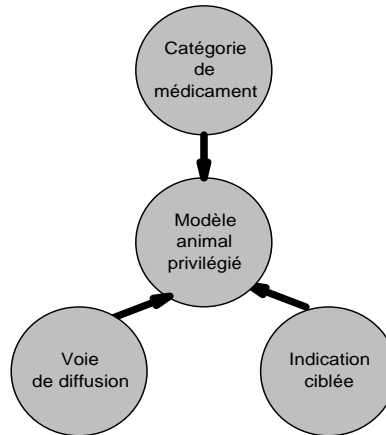
D'après les produits de services nets provenant des services de recherche, nous estimons nous classer parmi les dix principaux ORC inscrits en bourse à l'échelle mondiale axés exclusivement sur la prestation de services de recherche contractuelle préclinique.

##### ***Facteurs de concurrence***

Les ORC préclinique font concurrence au chapitre d'un certain nombre de facteurs quantitatifs et qualitatifs. Parmi ceux-ci ont compte les suivants :

- ***Capacités de services*** — Ce facteur inclut la gamme de services offerts, la capacité d'effectuer des études sur une variété de modèles animaux et la disponibilité de services spécialisés permettant de répondre aux besoins évolutifs de la clientèle. Le choix du modèle animal le plus approprié est

particulièrement important pour les organismes de réglementation. Comme il est illustré ci-après, ce caractère prédictif est défini selon les trois facteurs clés suivants :

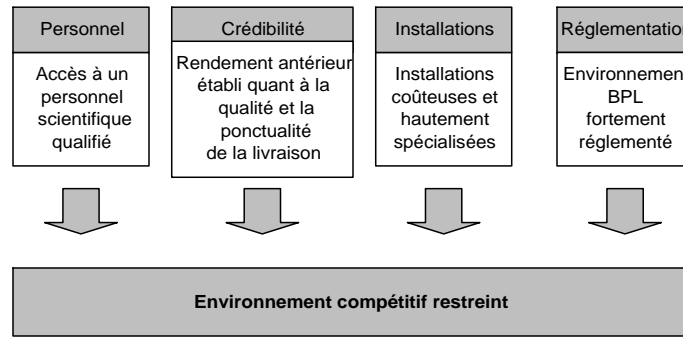


La disponibilité actuelle et prévue de capacité d'installation est un facteur essentiel pour les développeurs au moment de la planification de leurs programmes de recherche et développement. Nous sommes d'avis qu'il existe des contraintes quant à la capacité au sein de l'industrie, malgré le fait que le secteur des ORC préclinique progresse afin de répondre à la demande grandissante du marché. Il est prévu que l'accroissement de la capacité demeurera un thème récurrent de l'industrie.

- **Crédibilité** — La crédibilité auprès des clients est établie au moyen de la conduite d'études de manière à produire des résultats de haute qualité dans les délais impartis. Nous sommes d'avis qu'un rendement constant nous permet de conserver les clients et d'en faire une clientèle régulière.
- **Données de référence (« contextuelles »)** — Les données de référence, provenant d'années d'expérimentation sur un modèle animal particulier ou dans le cadre d'un type d'études, sont essentielles à l'interprétation des résultats d'études et peuvent constituer une caractéristique de démarquage unique par rapport à la concurrence.
- **Expertise en matière de réglementation et expertise technique** — Les développeurs, dont le savoir-faire en matière de réglementation interne ou l'expertise technique précise est insuffisant, cherchent souvent un ORC ayant de l'expérience dans ces domaines pour les guider dans le cadre du processus de mise au point de médicaments.

### **Barrières à l'entrée**

Nous sommes d'avis qu'une société doit franchir plusieurs barrières pour devenir un ORC préclinique d'envergure mondiale. Certaines des barrières les plus importantes figurent dans le graphique ci-après.



Dans un passé récent, certains ORC non multinationaux ont échoué dans leur tentative de pénétrer d'autres territoires. La majorité de ces initiatives furent abandonnées dû à l'incapacité des nouveaux laboratoires d'atteindre un niveau acceptable de support local et, par conséquent, d'obtenir des rendements acceptables pour les propriétaires.

#### 4.13 Propriété intellectuelle

Notre savoir-faire exclusif joue un rôle important dans le succès de notre entreprise. Lorsque nous le jugeons approprié, nous maintenons et protégeons des secrets commerciaux, le savoir-faire et les autres renseignements exclusifs concernant un bon nombre de nos processus commerciaux et systèmes connexes au moyen d'ententes de confidentialité et d'ententes de non-concurrence que nous concluons avec tous les membres de notre équipe de direction et nos employés clés. Toutefois, nous ne sommes propriétaires d'aucun droit de brevet, d'aucune demande de brevet ni d'aucune licence d'exploitation de brevet et nous sommes d'avis que les droits de propriété intellectuelle ne revêtent aucune importance pour notre activité.

#### 4.14 Employés

Au 31 décembre 2008, nous comptons l'équivalent de 601 employés à temps plein, y compris environ 165 scientifiques diplômés, notamment Ph.D, M.D. et M.Sc. Nous avons réussi à atteindre un taux de conservation de l'effectif supérieur à 80 % au cours des trois dernières années.

Au 31 décembre 2008, nos scientifiques représentaient environ 90 % de notre effectif total. Nous estimons que notre capacité concurrentielle dépend de notre capacité d'attirer et de maintenir en fonction des scientifiques de fort calibre. Les toxicopathologistes et les directeurs d'études sont appréciés et leur présence est étroitement surveillée par les développeurs. Au total, nous employons sept toxicopathologistes, y compris cinq au Danemark, ce qui constitue pour LAB Danemark l'un des coefficients les plus élevés de pathologistes sur place dans l'industrie. Au début de 2009, l'installation canadienne a embauché trois pathologistes agréés. Nous employons également un nombre relativement élevé de directeurs d'études qui sont chargés d'effectuer les études et de faciliter l'interaction avec notre clientèle.

Nos 25 principaux gestionnaires possèdent tous plus de vingt ans d'expérience en moyenne dans le domaine des ORC; ils sont expérimentés en matière de conduite d'essais précliniques et de conception et de mise en application de stratégies réglementaires visant l'approbation de la plupart des produits thérapeutiques dans plusieurs territoires clés dans le monde, y compris les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, le Canada et l'Europe continentale.

En janvier 2008, M. Christopher Banks est entré en fonction à titre de directeur général de notre site hongrois. M. Banks, diplômé de l'American Board of Toxicology, a travaillé pour Huntingdon Life Sciences pendant 12 ans, puis pour les Laboratoires Charles River au Canada pendant 19 ans. Au cours de la dernière année, nous avons réussi à recruter plusieurs personnes de haut calibre provenant directement de nos concurrents d'Europe et d'Amérique du nord. Au cours de cette même année, aucun membre clé de notre personnel n'a quitté pour rejoindre l'un de nos concurrents.

Le tableau suivant présente la ventilation de notre personnel à temps plein par catégorie et par emplacement au 31 décembre 2008 :

	Canada	Danemark	Hongrie	Siège social	Total
<b>Personnel lié au développement des affaires et au marketing</b>	5	5	2	0	12
<b>Personnel général et administratif</b>	27	15	11	4	53
<b>Personnel scientifique</b>	83	55	27	0	165
<b>Techniciens de laboratoire et autres techniciens</b>	168	125	78	0	371
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>200</b>	<b>118</b>	<b>4</b>	<b>601</b>

## 5. FACTEURS DE RISQUE

L'acquisition de nos actions ordinaires comporte un certain nombre de risques que les acquéreurs éventuels devraient examiner, y compris les suivants :

*Une réduction des budgets de recherche et développement des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.*

Nos clients incluent des chercheurs au sein de sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie. Notre capacité de continuer à croître et à obtenir de nouveaux contrats dépend en grande partie de la capacité et de la volonté des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie de continuer à investir dans la recherche et développement. Des fluctuations des budgets de recherche et développement de ces chercheurs et de leurs organismes pourraient avoir une incidence importante sur la demande de nos services. Les budgets de recherche et développement fluctuent en raison des variations des ressources disponibles, des priorités de dépenses, des politiques budgétaires institutionnelles ainsi que des fusions de sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie. Nos activités pourraient être touchées défavorablement par une diminution importante des dépenses en recherche et développement en sciences biologiques par les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie. De façon similaire, des facteurs économiques et des tendances sectorielles qui touchent nos clients dans ces secteurs, y compris les conditions de la conjoncture de financement en biotechnologie et la vigueur des marchés financiers, ont également une incidence sur nos activités.

*À défaut d'obtenir un financement adéquat, nous risquons de voir notre croissance ralentir, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.*

La Société s'est financée par l'émission de capital-actions lors de son PAPE et, depuis, par des emprunts bancaires, par des contrats de location-acquisition et par les produits de ses activités. En raison de la crise des marchés financiers, il pourrait être plus difficile qu'avant d'obtenir le capital à long terme nécessaire à l'atteinte des objectifs de la Société. Il est impossible de garantir que des ressources financières additionnelles seront disponibles, ni qu'elles le seront à des conditions acceptables. Si la Société n'obtient pas de fonds suffisants ou qu'elle ne les obtient pas à des conditions raisonnables, nous devons peut-être stopper nos dépenses en capital et, ce faisant, ralentir la croissance de la Société, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre situation financière et sur nos résultats d'exploitation, et pourrait même donner lieu à une réorganisation de la Société.

*La tendance à l'impartition des activités aux étapes précliniques de la découverte et de la mise au point de médicaments peut décroître, ce qui ralentirait notre croissance.*

Au cours des dernières années, nos activités ont connu une croissance considérable, en partie sous l'effet de l'augmentation de l'impartition des activités de soutien à la recherche préclinique par des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie. Nous estimons que les sociétés de mise au point de médicaments, pharmaceutiques et de biotechnologie décident d'impartir une partie ou l'ensemble de ces activités en raison des investissements considérables qu'elles exigent au chapitre des installations et du personnel. Ce faisant, ces sociétés peuvent concentrer leurs ressources sur la découverte de médicaments. Même si les analystes du secteur s'attendent à ce que la tendance à l'impartition continue au cours des prochaines années, une diminution de l'activité d'impartition des

services précliniques pourrait se solder par une baisse du taux de croissance de nos ventes et avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

***Notre niveau de dette pourrait affecter négativement notre future performance financières***

L'agrandissement du site canadien, achevé récemment, a été financé principalement par un prêt hypothécaire et l'utilisation de liquidités et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Nous sommes conscients que le niveau d'endettement de la Société dépasse le taux d'endettement moyen de l'industrie. La Société a opté pour cette stratégie à cause de conditions d'emprunts favorables qui ne compromettent pas le potentiel de croissance ou la future performance financière de la Société.

La dette est basée sur la valeur des actifs et amortie sur une période de plus de 13 ans en moyenne et les frais d'emprunt étant variables, ils ont considérablement diminués au cours de la dernière année à moins de 5% par année en moyenne. Même si nous croyons pouvoir bien gérer les exigences de notre dette de service, il n'y aucune garantie que nos sites, récemment agrandis, pourront générer suffisamment de flux de trésorerie afin de rembourser nos dettes, rencontrer nos autres obligations financières et ramener la dette nette de la Société à un ratio de BAIIA qui soit conforme à nos attentes. La Société a demandé à son institution bancaire canadienne la renonciation aux clauses restrictives relativement aux emprunts au 30 septembre 2008. Au 31 décembre 2008, la Société était en défaut de conformité aux clauses restrictives de 15,7 millions de dollars pour son emprunt bancaire, de 12,3 millions de dollars pour son crédit de relais, et 9,5 millions de dollars pour son emprunt lié aux équipements. Conformément aux facilités de crédit, la banque a le droit d'exiger le remboursement des prêts. Si la banque exerce ce droit, la Société n'aura pas les liquidités nécessaires pour rencontrer ses obligations. Compte tenu de ce droit, ces emprunts furent inscrits dans les passifs à court terme. LAB Canada pourrait demander une renonciation encore en 2009. Si la banque décide de ne pas émettre de renonciation aux clauses restrictives, conformément aux facilités de crédit, la banque a le droit d'exiger le remboursement des emprunts. La banque n'a pas exigé le remboursement de la dette. Si toutefois la banque exerce ce droit, la Société n'aura pas les liquidités nécessaires pour rencontrer ses obligations.

***Des modifications de la réglementation gouvernementale ou des pratiques liées aux secteurs pharmaceutiques ou de biotechnologie, notamment une réforme éventuelle en matière de soins de santé, pourraient réduire le besoin des services que nous fournissons.***

Les organismes gouvernementaux dans le monde réglementent rigoureusement le processus de mise au point de médicaments. Notre activité consiste à aider les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie, entre autres, à effectuer le travail exigé en vue de la présentation de nouveaux médicaments aux organismes de réglementation. Des modifications de la réglementation, telles qu'un assouplissement des exigences réglementaires ou l'adoption de procédures simplifiées visant l'approbation des médicaments, ou un accroissement des exigences réglementaires que nous pouvons difficilement satisfaire ou qui rendent nos services moins concurrentiels, pourraient éliminer ou réduire sensiblement la demande de nos services.

L'accroissement des coûts liés aux soins de santé pourrait donner lieu à une réforme à ce chapitre. Nous ne pouvons prédire quelles propositions législatives seront adoptées à l'avenir, ni même s'il y en aura. L'entrée en vigueur d'une législation en matière de réforme des soins de santé qui réglemente les coûts des médicaments pourrait limiter les profits qui peuvent être tirés de la mise au point de nouveaux médicaments, ce qui aurait un effet défavorable sur les dépenses en recherche et développement par les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie et réduirait de ce fait les occasions d'affaires qui se présentent à nous. En outre, une nouvelle législation ou réglementation pourrait créer un risque de responsabilité, augmenter nos coûts ou limiter les services que nous offrons.

***Tout manquement de notre part à la réglementation en vigueur pourrait nuire à notre réputation et à nos résultats d'exploitation.***

Tout manquement de notre part à la réglementation en vigueur pourrait entraîner l'arrêt des recherches en cours ou le rejet des données nécessaires à une présentation aux organismes de réglementation. Nous pourrions également être interdits de fournir des services précliniques à l'avenir ou être passibles d'une amende. En outre, nous pourrions devoir répéter des recherches ou refaire des essais. Nous pourrions être tenus contractuellement de prendre une telle mesure sans frais additionnels pour le client, mais moyennant des frais considérables pour nous.

Ces conséquences pourraient nuire à notre réputation, à nos perspectives d'avenir, à nos produits et à nos marges bénéficiaires brutes.

***Toute perturbation de notre approvisionnement en modèles animaux pourrait causer des retards dans nos études, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.***

Certains des modèles animaux que nous utilisons dans nos études sont fournis par des sociétés qui nous font concurrence ou par des fournisseurs uniques dans les pays où se trouvent nos installations. Dans l'éventualité d'une réduction ou d'une interruption de l'approvisionnement, nous pourrions devoir retarder ou reporter des études et nos produits et nos résultats d'exploitation en souffriraient. En outre, certains de nos clients pourraient décider de choisir un organisme de recherche contractuelle concurrent et nous pourrions perdre notre part du marché.

***Nous exerçons nos activités sur un marché très concurrentiel et si nous ne parvenons pas à en relever les défis, nos activités pourraient en souffrir.***

Nous faisons concurrence à d'autres ORC. Ces concurrents incluent de grands ORC préclinique établis et à services complets, notamment Charles River Laboratories International, Inc., Covance Inc. et Huntingdon Life Sciences, division de Life Sciences Research, Inc., ainsi que d'autres sociétés qui offrent des services de recherche préclinique. Nous faisons également concurrence à de petites sociétés à marché spécialisé exerçant leurs activités dans nos marchés locaux ou dans des secteurs précis. Certains de nos concurrents disposent de plus capitaux et d'autres ressources que nous à l'heure actuelle. En raison des pressions concurrentielles et des possibilités d'économies d'échelle, l'industrie continue à se consolider. Cette tendance, de même que la tendance des sociétés pharmaceutiques et d'autres clients à limiter l'impartition à un nombre moindre d'entreprises, dans certains cas par voie de relations avec des fournisseurs privilégiés, est susceptible d'entraîner une augmentation de la concurrence mondiale entre les grands ORC à l'égard des clients et des candidats à l'acquisition. Nous ne sommes pas fournisseurs de services de recherche clinique et par conséquent, notre accès à certains clients éventuels pourrait être réduit en raison de contrats de fournisseurs privilégiés conclus avec des ORC qui nous font concurrence et qui offrent des services de recherche clinique.

En outre, le secteur des ORC a attiré l'attention du milieu financier, et l'augmentation éventuelle des ressources financières est susceptible de faire augmenter la concurrence entre les ORC. Nous menons des activités concurrentielles au sein de notre secteur en continuant à miser sur la qualité de nos services, à maintenir notre expertise en thérapeutique et en investissant dans notre système de gestion de la qualité.

Le secteur des ORC se caractérise actuellement par une augmentation importante de la demande des services précliniques. Même si cette augmentation a été avantageuse pour nos marges bénéficiaires brutes, la possibilité que nos concurrents exercent une pression accrue sur les prix au fur et à mesure que l'industrie s'ajuste à la demande de capacité de laboratoire peut nous obliger à réduire les prix de certains de nos services, ce qui se solderait par des marges bénéficiaires brutes moins élevées sur ces services.

***Notre exposition aux fluctuations du taux de change pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.***

La plupart de nos produits d'exploitation proviennent d'activités d'exploitation à l'extérieur du Canada, principalement de nos activités d'exploitation en Hongrie et au Danemark, où des montants élevés de produits d'exploitation et de dépenses sont constatés en monnaie nationale (non canadienne). Nos états financiers sont présentés en dollars canadiens. Par conséquent, les fluctuations du taux de change, particulièrement entre l'Euro, les monnaies liées à l'Euro, le dollar américain et le dollar canadien, entraîneront des variations de nos résultats financiers déclarés, lesquelles pourraient être importantes. En outre, certains des contrats que nous avons conclus avec des clients étrangers sont libellés en monnaie autre que la monnaie dans laquelle nous engageons des dépenses liées à ces contrats. Il en est particulièrement ainsi à l'égard de nos activités d'exploitation canadiennes, où certains contrats prévoient la facturation des clients en dollars américains, mais où nos dépenses sont généralement engagées en dollars canadiens. Lorsque des dépenses sont engagées en monnaies autres que celles qui ont servi à la fixation des prix dans les contrats, les fluctuations de la valeur relative de ces monnaies pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos marges bénéficiaires. En Europe, nous sommes également exposés aux fluctuations monétaires des monnaies locales comme la couronne danoise, le forint hongrois et l'euro. Le financement des

investissements de chacune de nos installations est garanti par des emprunts à long terme libellés en monnaie locale. En Hongrie, étant donné que la majorité de nos produits d'exploitation sont réalisés en euros, nous avons effectué nos emprunts en euros pour nous assurer d'avoir une corrélation étroite (une « couverture naturelle ») entre nos emprunts et nos produits d'exploitation. Toutefois, bien que le taux de change de la couronne danoise soit considéré comme arrimé à l'euro, le forint hongrois quant à lui connaît d'importantes fluctuations, ce qui a une incidence sur nos résultats trimestriels. La direction estime que, tant que nos produits d'exploitation en euros excèdent le niveau de notre dette en euros, l'ensemble de nos résultats est à l'abri des risques de change et que, par conséquent, elle n'a pas besoin de prendre des mesures de couverture défensive spécifiques.

***Les circonstances indépendantes de notre volonté pourraient nuire à la réputation du secteur des ORC ou faire du tort au secteur des ORC de manière à réduire à l'échelle du secteur la demande des services des ORC, ce qui pourrait nuire à nos activités.***

La demande de nos services peut être touchée par les perceptions de nos clients concernant le secteur des ORC dans son ensemble. Par exemple, d'autres ORC pourraient adopter un comportement qui pourrait réduire la propension de nos clients à faire affaire avec nous ou avec des ORC. Bien qu'à ce jour il ne soit encore survenu aucun événement portant préjudice à l'échelle de l'industrie au secteur des ORC ou à sa réputation, un ou plusieurs ORC pourraient commettre ou ne pas constater des méfaits, tels que la surveillance inadéquate des installations, la production de bases de données ou d'analyses inexactes, la falsification des dossiers patients, des travaux de laboratoire inachevés, ou pourraient prendre d'autres mesures qui pourraient ébranler la confiance que nos clients ont dans le secteur des ORC. Par conséquent, la propension des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie à impartir les services de recherche et développement à des ORC pourrait diminuer et nos activités pourraient subir des préjudices importants liés à des événements indépendants de notre volonté.

***Nous comptons sur un personnel clé et pourrions ne pas être en mesure de conserver ces employés ou de recruter d'autres personnes compétentes, ce qui pourrait nuire à nos activités.***

Notre succès est tributaire en grande partie des services continus des membres de notre haute direction, d'autres membres de la direction et de nos vétérinaires et scientifiques agréés. Notre équipe de direction actuellement en fonction a beaucoup d'expérience en administration d'un ORC. Si l'un ou plusieurs des membres de notre équipe de haute direction ou de nos scientifiques clés n'étaient pas en mesure de continuer à exercer leurs fonctions actuelles ou n'y étaient pas disposés, il serait difficile de combler ces postes vacants, ce qui pourrait nuire à nos activités.

En raison de la nature scientifique spécialisée de nos activités, nous sommes très dépendants des compétences du personnel scientifique, technique et de direction. Bien que nous ayons d'excellents antécédents de conservation des employés, il y a encore une forte concurrence en ce qui concerne le personnel compétent dans le secteur des ORC, ainsi que dans les domaines pharmaceutiques et de biotechnologie. Par conséquent, nous pourrions ne pas être en mesure d'attirer et de conserver le personnel compétent nécessaire à l'expansion de nos activités. La perte des services du personnel en fonction, ainsi que l'incapacité de recruter d'autre personnel clé scientifique, technique et de direction en temps voulu, pourrait nuire à nos activités.

***Les actes des défenseurs des droits des animaux peuvent avoir une incidence sur nos activités.***

Dans le cadre de nos services précliniques, nous utilisons des animaux pour les essais d'innocuité et d'efficacité des médicaments. Ces activités sont exigées pour la mise au point de médicaments en vertu des régimes réglementaires au Canada, aux États-Unis, en Europe, au Japon et dans d'autres pays. Des actes, notamment des actes de vandalisme par les défenseurs des droits des animaux qui contestent l'utilisation des animaux dans la mise au point de médicaments, ou toute attention négative ou menace dirigée contre nos activités de recherche sur les animaux à l'avenir pourraient nuire à notre capacité d'exploiter nos activités de manière efficace. En outre, nos activités pourraient être touchées de façon défavorable si les organismes de réglementation devaient imposer une réduction importante des procédures d'essais d'innocuité qui ont recours à des animaux de laboratoire (ce que certains groupes ont préconisé).

***De nouvelles technologies pourraient être mises au point et validées et leur utilisation accrue pourrait réduire la demande de certains de nos services.***

Pendant de nombreuses années, des groupes au sein du milieu scientifique et celui de la recherche ont tenté d'élaborer des modèles, des méthodes et des systèmes qui remplaceraient ou compléteraient l'utilisation d'animaux vivants qui servent de sujets d'expérience. Les sociétés ont élaboré plusieurs techniques bien fondées sur le plan scientifique. D'autres méthodes de recherche pourraient décroître le besoin des modèles de recherche, et nous pourrions ne pas être en mesure d'offrir de nouveaux services avec efficacité ou en temps voulu pour remplacer les ventes perdues.

***Nos services sont assujettis à des normes industrielles évolutives et à une technologie en pleine mutation.***

Les marchés pour nos services se caractérisent par une technologie en pleine mutation, des normes industrielles évolutives et l'offre fréquente de services nouveaux et améliorés. Pour réussir, nous devons continuer à offrir de nouveaux services en temps voulu et de façon rentable pour répondre aux exigences évolutives de la clientèle, tout en faisant accepter ces services par le marché. En outre, nous devons continuer d'améliorer nos services actuels et d'assurer l'intégration de nouveaux services à ceux qui sont déjà offerts. Nous devons absolument faire face aux normes industrielles émergentes et à d'autres changements technologiques. Si nous ne veillons pas au perfectionnement nécessaire de notre activité, de nos systèmes et de nos services pour ne pas nous laisser dépasser par des normes industrielles évolutives, nos activités pourraient en souffrir.

***Nos contrats sont généralement résiliables à court préavis ou sans préavis. La résiliation d'un contrat important ou de contrats multiples pourrait avoir une incidence défavorable sur nos produits d'exploitation et notre rentabilité.***

La plupart de nos contrats peuvent être résiliés sans motif, à court préavis ou sans préavis. Les clients résilient ou retardent des contrats pour diverses raisons. Certains de nos clients ont résilié ou annulé des contrats dans le cours normal des activités.

La perte ou le retard d'un programme ou d'un contrat important ou la perte ou le retard de multiples petits contrats pourrait nuire à nos activités étant donné que ces résiliations pourraient abaisser le niveau d'utilisation de notre effectif, ce qui diminuerait notre rentabilité. En outre, le caractère résiliable de nos contrats exerce une pression accrue sur nos efforts en matière de contrôle de la qualité, puisque nos contrats peuvent être résiliés par des clients en raison d'un mauvais rendement, ce qui, de surcroît, pourrait avoir une incidence sur notre capacité d'obtenir des contrats à l'avenir auprès des clients intéressés et, éventuellement, d'autres parmi les sociétés qui font la promotion d'essais. Étant donné que les contrats inclus dans notre carnet de commandes sont généralement résiliables sans motif, nous sommes d'avis que notre carnet de commandes à une date donnée n'est pas nécessairement un indicateur significatif de résultats futurs. Nous tentons d'obtenir, lorsque possible, un dédommagement en cas d'annulation ou de report tardif et la plupart de nos contrats comprennent des clauses à cet effet.

***Nos contrats sont généralement des contrats à forfait. Des prix sous la normale et des dépassements de coûts importants pourraient avoir une incidence défavorable sur nos produits d'exploitation et notre rentabilité.***

La plupart de nos contrats sont des contrats à forfait. Si nous n'établissons pas adéquatement les prix de nos contrats ou si nous accusons des dépassements importants de coûts, nos marges bénéficiaires brutes liées aux contrats seraient réduites. Nous pourrions devoir engager des ressources imprévues pour achever des projets, tirant ainsi des marges bénéficiaires brutes moindres de ces projets.

***Nos résultats d'exploitation trimestriels pourraient varier, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le cours de nos actions ordinaires.***

Nos résultats d'exploitation trimestriels peuvent varier de trimestre en trimestre et sont tributaires de facteurs tels que le nombre et l'importance des engagements continus de notre clientèle, le début, le report, la conclusion ou l'annulation de contrats de clients au cours du trimestre, des modifications de notre gamme de

services, la mesure des dépassements de coûts, les périodes de vacances de nos clients, les cycles budgétaires de nos clients et les fluctuations du taux de change. Nous sommes d'avis que les résultats d'exploitation d'un trimestre particulier ne sont pas nécessairement une indication significative de résultats futurs. Néanmoins, des fluctuations de nos résultats d'exploitation trimestriels pourraient avoir une incidence négative sur le cours de nos actions ordinaires.

***Les services de recherche contractuelle comportent un risque de responsabilité.***

À titre d'ORC, nous faisons face à de nombreux cas de responsabilité éventuelle en assurant la prestation de travaux d'essais de mise au point de médicaments. Ces cas incluent les suivants :

- le risque que des animaux dans nos installations soient infectés par des maladies qui pourraient être délétères et même létales pour eux et des humains en dépit de mesures préventives prévues par les politiques de la Société en matière de quarantaine et de manèment d'animaux importés;
- les erreurs et les omissions au cours d'un essai qui pourraient compromettre l'utilité d'un essai ou des données provenant de l'essai.

Nous atténuons ces risques du mieux que nous pouvons en suivant diverses exigences réglementaires et en ayant recours à notre régime d'expérimentation sur les animaux, à la quarantaine et à la vigilance de notre personnel vétérinaire, au moyen desquels nous cherchons à limiter l'exposition à des maladies ou à des infections liées aux animaux. Néanmoins, il est impossible d'éradiquer entièrement ces risques.

Nous estimons que notre risque de responsabilité à cet égard est généralement réduit par des dispositions contractuelles nous donnant le droit d'être indemnisé ou limitant notre responsabilité et par les assurances souscrites par nos clients, les chercheurs et par nous.

Les indemnisations contractuelles ne nous protègent généralement pas contre la responsabilité découlant de certains de nos actes, tels que la négligence ou l'inconduite. Nous pourrions être touchés de façon importante et défavorable si nous étions tenus de payer des dommages-intérêts ou d'assumer les coûts de contestation d'une réclamation qui n'est pas visée par une disposition d'indemnisation contractuelle ou qui dépasse le niveau de risque assuré ou si une partie doit nous indemniser et qu'elle ne s'acquitte pas de ses obligations d'indemnisation. En outre, rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir notre assurance selon des modalités que nous jugeons acceptables.

***Nos activités dépendent en grande mesure de l'efficacité continue de notre infrastructure de technologies de l'information, et la défaillance de ces technologies pourrait nuire à notre exploitation.***

Pour demeurer concurrentiels au sein de notre secteur, nous devons employer des technologies de l'information qui saisissent, gèrent et analysent d'importants flux de données produits durant nos essais précliniques conformément aux exigences réglementaires. En outre, étant donné que nous assurons la prestation de services à l'échelle mondiale, nous comptons énormément sur ces technologies pour nous permettre d'effectuer des études simultanées et un partage des tâches entre les installations. À l'instar de toutes technologies de l'information, nos systèmes sont vulnérables à d'éventuels dégâts ou interruptions causés par des incendies, des pannes d'électricité ou de télécommunications et d'autres événements imprévus, ainsi qu'au piratage informatique, au sabotage ou à des actes de vandalisme intentionnels. Étant donné la grande dépendance de nos activités envers ces technologies, toute interruption importante ou perte de données qui n'est pas corrigée ou évitée par nos mesures de secours informatique pourrait nuire à nos activités.

***Nous sommes exposés à certains risques liés à nos activités internationales.***

Nous avons des bureaux et exerçons des activités dans trois pays. Les produits tirés de nos activités d'exploitation non canadiennes ont représenté 44 % de nos produits d'exploitation totaux en 2008, 59 % de nos produits d'exploitation totaux en 2007 et 70 % de nos produits d'exploitation totaux en 2006. Certains risques sont inhérents à ces activités d'exploitation internationales.

Les risques liés à nos activités d'exploitation internationales que nous affrontons dans le cours normal des activités incluent les suivants :

- les taux d'imposition dans certains pays étrangers peuvent dépasser ceux du Canada, et le bénéfice réalisé à l'étranger peut être assujéti à des exigences de retenue d'impôt ou à l'imposition de tarifs, au contrôle des changes ou à d'autres restrictions, notamment des restrictions sur le rapatriement;
- les risques liés à l'établissement des prix de cession interne;
- les clients étrangers peuvent suivre des cycles de paiement plus longs que ceux des clients au Canada;
- les restrictions éventuelles apportées au commerce et le contrôle des changes;
- une réglementation stricte en matière de travail;
- la conjoncture économique et politique générale des marchés au sein desquels nous exerçons nos activités;
- la difficulté de se conformer à une variété de lois et de règlements étrangers;
- la difficulté de faire exécuter des conventions et de percevoir des comptes débiteurs dans le cadre de certains systèmes juridiques étrangers;
- les difficultés liées à la gestion d'une entreprise exerçant ses activités dans de nombreux pays.

Bien que nous n'ayons eu aucun problème d'importance jusqu'à ce jour dans le cadre de l'acquisition ou de l'exploitation de nos entités étrangères, nous pourrions à l'avenir faire face à certaines restrictions inhérentes dans la conduite de nos essais de mise au point préclinique à l'échelle internationale, y compris la difficulté à établir des communications efficaces, à exercer des activités dans différents fuseaux horaires et à faire face à une technologie incompatible.

Au fur et à mesure que nos activités continuent à prendre de l'expansion à l'échelle mondiale, notre succès sera tributaire, en partie, de notre capacité de prévoir et de gérer efficacement ces risques et d'autres risques liés à l'exploitation à l'étranger. Nous ne pouvons garantir que ces facteurs ou d'autres facteurs n'auront pas une incidence défavorable importante sur nos activités d'exploitation internationales, nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation dans leur ensemble.

***Des modifications de la législation fiscale au Canada pourraient nous toucher défavorablement.***

Nous exerçons un grand nombre d'activités d'exploitation au Canada qui bénéficient actuellement d'arrangements favorables en matière d'impôt des sociétés. Nous recevons d'importants crédits d'impôt au Canada du gouvernement fédéral canadien et du gouvernement du Québec. Une réduction de la disponibilité ou du montant de ces crédits ou abattements d'impôt serait susceptible d'avoir un effet défavorable important sur les profits et le flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation canadiennes et sur notre taux d'imposition effectif.

***Notre niveau d'endettement pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rendement financier futur***

L'agrandissement que nous avons récemment achevé au Canada a été financé principalement par un emprunt hypothécaire et par l'utilisation des liquidités et des rentrées de fonds tirées de nos activités. Nous reconnaissons que le niveau de la dette de la Société est supérieur à la moyenne de l'industrie. La Société a opté pour cette stratégie en raison de conditions d'emprunt favorables qui ne risquaient de compromettre ni le potentiel de croissance de la Société ni son rendement financier ultérieur. La dette, qui repose sur des actifs, est bien amortie sur des périodes de plus de 13 ans en moyenne; le coût de la dette est variable, et il a diminué significativement au

cours de la dernière année, s'établissant en deçà de 5 % par an en moyenne. Bien que nous croyions que les besoins de notre service de la dette sont bien raisonnables, nous n'avons pas l'assurance que nos installations récemment agrandies généreront assez de rentrées de fonds pour assurer à elles seules le service de nos dettes tout en nous permettant de respecter nos autres obligations financières et de ramener la dette nette de la Société à un ratio du BAIIA conforme aux attentes du marché.

***Notre incapacité à gérer efficacement notre croissance pourrait nuire à nos activités.***

Nous avons connu une croissance rapide tout au long de notre exploitation. Nous sommes d'avis que les ressources d'exploitation, humaines et financières sont mises à épreuve dans le cadre d'une croissance soutenue. Pour gérer notre croissance, nous devons continuer à améliorer nos systèmes d'exploitation et d'administration et à attirer et à conserver un personnel compétent de direction, professionnel, scientifique et d'exploitation technique. Nous estimons que le maintien et l'amélioration de nos systèmes et la conservation et le perfectionnement de notre personnel moyennant des frais raisonnables contribuent à notre succès dans le secteur des ORC. Rien ne garantit que nous serons en mesure d'améliorer notre technologie ou d'accéder à une nouvelle technologie qui permettra à nos systèmes de suivre la dynamique et les besoins perfectionnés de nos clients. La nature et le rythme de notre croissance comportent des risques liés au contrôle de la qualité et à l'insatisfaction des clients en raison de retards d'exécution ou d'autres problèmes. Le défaut de gérer efficacement la croissance pourrait avoir un effet défavorable sur nous.

***Notre incapacité à intégrer avec succès des acquisitions futures pourrait nuire à nos activités.***

Nous pouvons, dans le cours de nos activités, repérer et examiner des candidats à l'acquisition éventuelle et étudier des acquisitions éventuelles et des opérations de regroupement d'entreprises avec d'autres parties et, à l'occasion, nous pouvons faire des acquisitions stratégiques. Les acquisitions comportent de nombreux risques, y compris les dépenses engagées dans le cadre de l'acquisition, les difficultés à assimiler les activités d'exploitation, le détournement de l'attention de la direction d'autres préoccupations commerciales et la perte éventuelle d'employés clés de la société acquise. Les acquisitions de sociétés étrangères comportent des risques additionnels d'assimilation des différences de pratiques commerciales étrangères, d'embauche et de conservation de personnel compétent et les barrières linguistiques à surmonter. Il est également possible qu'au moment d'acquisitions futures les problèmes de l'entité acquise deviennent les nôtres. Même si aucune acquisition antérieure n'a entraîné d'importants problèmes d'intégration, nous pourrions avoir à faire face à ce genre de questions. Rien ne garantit que nous réussirons à intégrer des acquisitions futures dans nos activités d'exploitation, que nous serons en mesure de réaliser ces opérations ou de les réaliser selon des conditions financières favorables.

***Nous fournissons des services à des sociétés émergentes qui pourraient ne pas être en mesure de nous payer.***

Nous engageons des coûts dans la prestation de services de mise au point de médicaments à nos clients avant d'être payés. Nous fournissons des services de mise au point de médicaments à des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie, dont un bon nombre sont des sociétés en phase de démarrage disposant de ressources financières relativement limitées. Si l'une de ces sociétés devait cesser son exploitation avant de nous payer en contrepartie de nos services, ou n'était par ailleurs pas en mesure de nous payer, nos résultats d'exploitation en souffriraient.

***La contamination au sein de nos populations animales pourrait compromettre nos recherches et nuire à notre réputation.***

Nos modèles de recherche doivent être exempts de certains agents infectieux, tels que certains virus et certaines bactéries, étant donné que la présence de ces contaminants pourrait fausser ou compromettre la qualité des résultats de recherche et pourrait nuire à la santé des humains ou des animaux. La présence de ces agents infectieux dans le cadre de nos activités d'exploitation de services pourrait perturber nos services précliniques et nuire à notre réputation.

Les contaminations nous exposent à des risques au titre desquels les clients demanderont des dommages-intérêts au-delà de nos exigences d'indemnisation contractuelles. Ces contaminations sont imprévues et difficiles à

prédire et pourraient nuire à nos résultats financiers. Nous avons effectué d'importantes dépenses en immobilisations conçues pour renforcer notre biosécurité et avons grandement amélioré nos procédures d'exploitation visant à nous protéger contre ces contaminations, toutefois des contaminations peuvent encore survenir.

*Si nous engageons notre responsabilité en raison d'une contamination causée par des matières dangereuses, nos activités pourraient en souffrir.*

Certaines de nos activités sont fondées et pourraient continuer à être fondées sur l'utilisation contrôlée de matières dangereuses et la création de substances ou de déchets dangereux, y compris des déchets de laboratoires médicaux et d'autres substances très réglementées. Même si nous estimons que nos consignes de sécurité visant l'élimination de ces matières respectent les normes prescrites par la législation et la réglementation locales en matière d'environnement, nos activités d'exploitation constituent néanmoins un risque de contamination accidentelle ou de blessure causée par ces matières.

Dans l'éventualité où un tel accident se produirait, nous pourrions être tenus responsables des dommages-intérêts et des frais de nettoyage, ce qui, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par une assurance ou une disposition d'indemnisation en vigueur, pourrait nuire à nos activités. En outre, d'autres incidences défavorables pourraient découler de cette responsabilité, y compris une atteinte à notre réputation entraînant la perte d'une certaine partie de notre clientèle. Toute obligation pour nous de payer des dommages-intérêts au-delà du niveau d'une assurance donnée qui pourrait être en vigueur pourrait nuire de façon importante à nos activités. À ce jour, nous n'avons fait l'objet d'aucune enquête ou réclamation liée à l'utilisation contrôlée de matières dangereuses ou à la création de substances ou de déchets dangereux.

## **6. POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES**

À l'heure actuelle, nous prévoyons réinvestir tous les bénéfices futurs pour financer la croissance de nos activités. Par conséquent, nous n'avons pas l'intention de verser des dividendes dans un avenir prévisible. Toute décision future de verser des dividendes en espèces sera à la discrétion de notre conseil d'administration et dépendra de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation, de nos besoins en capitaux et d'autres facteurs que notre conseil d'administration jugera pertinents.

## **7. DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS**

Le texte qui suit est un résumé des dispositions importantes rattachées aux catégories d'actions de notre capital-actions et il est donné sous réserve du texte intégral des droits, privilèges, restrictions et conditions liés à ces actions. Nous sommes autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, qui peuvent être émises en séries. En date du 27 mars 2009, nous avons 18 086 980 actions ordinaires émises et en circulation et aucune action privilégiée n'était émise.

### **7.1 Actions ordinaires**

Les porteurs de nos actions ordinaires ont le droit d'être convoqués, de participer et de voter à toute assemblée des actionnaires, sauf les assemblées où seuls les porteurs d'actions d'une catégorie ou d'une série précise ont le droit de voter, de façon distincte, en tant que catégorie ou série. Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs une voix par action aux assemblées de nos actionnaires. Sous réserve des droits antérieurs de toute autre action dont le rang est supérieur à celui des actions ordinaires, les porteurs de nos actions ordinaires participent de façon égale au versement des dividendes, y compris en ce qui a trait au montant par action du dividende. Sous réserve des droits antérieurs de toute autre action dont le rang est supérieur à celui des actions ordinaires, nos actions ordinaires ont un rang égal entre elles à l'égard du remboursement du capital en cas de liquidation, de dissolution ou de distribution de nos actifs en vue de liquider nos affaires. Nos actions ordinaires ne peuvent être rachetées au gré de l'émetteur ou de l'acheteur. Les porteurs de nos actions ordinaires n'ont aucun droit préférentiel de souscription.

## 7.2 Actions privilégiées

Nos actions privilégiées peuvent être émises en une ou en plusieurs séries et être assorties de droits et de conditions fixés par notre conseil d'administration. Aucun droit de vote n'est rattaché à nos actions privilégiées, sauf comme il est prescrit par la loi. Nos actions privilégiées auront un rang supérieur à celui des actions ordinaires quant au versement des dividendes et au remboursement du capital en cas de liquidation, de dissolution ou de toute autre distribution de nos actifs en vue de liquider nos affaires. À l'heure actuelle, nous n'avons aucune action privilégiée émise et en circulation.

## 8. MARCHÉS POUR LES TITRES

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « LRI ». Il n'existe aucune action privilégiée émise ou en circulation.

Le tableau suivant présente les cours les plus élevés et les plus bas publiés ainsi que le volume mensuel total d'opérations de nos actions ordinaires cotées à la TSX pour chacun des mois de 2008 :

Mois	Ouverture	Haut	Bas	Volume
Janvier	8,05 \$	8,10 \$	5,80 \$	1 202 200
Février	7,75 \$	7,75 \$	6,45 \$	379 400
Mars	7,00 \$	7,00 \$	5,85 \$	456 300
Avril	5,95 \$	6,10 \$	5,05 \$	1 861 200
Mai	6,00 \$	8,15 \$	6,00 \$	59 600
Juin	7,25 \$	7,25 \$	6,11 \$	254 400
Juillet	6,80 \$	6,80 \$	6,11 \$	157 800
Août	6,75 \$	6,75 \$	6,10 \$	122 700
Septembre	6,50 \$	6,50 \$	6,11 \$	75 500
Octobre	5,85 \$	5,95 \$	3,99 \$	500 300
Novembre	3,35 \$	3,50 \$	0,30 \$	779 500
Décembre	0,68 \$	0,97 \$	0,53 \$	84 200

## 9. TITRES ENTIÈRES

Aucune de nos actions ordinaires n'est détenue en entierement.

## 10. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau qui suit présente le nom et la municipalité de résidence de chaque administrateur et membre de la haute direction, les postes qu'ils ont occupés et les fonctions qu'ils ont exercées auprès de la Société et, pour les administrateurs, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés au conseil d'administration pour la première fois. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'ils ne démissionnent ou que leur poste ne devienne vacant en raison d'une destitution, d'un décès ou d'un autre motif.

Nom et municipalité de résidence	Poste	Fonctions principales	Administrateur depuis
LUC MAINVILLE <sup>(3)</sup> Boucherville (Québec), Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction, LAB Recherche Inc.	2006
CARL A. SPALDING <sup>(2)(3)(5)</sup> Naples (Floride), États-Unis	Président du conseil d'administration	Président du conseil d'administration	2009
STEPHEN R. FARRELL <sup>(1)</sup> Beaconsfield (Québec), Canada	Administrateur	Consultant	2006
RICHARD LACOMBE <sup>(1)(2)</sup> Laval (Québec), Canada	Administrateur	Consultant	2006
GARTH LIKES <sup>(1)(3)</sup> Edmonton (Alberta), Canada	Administrateur	Vice-président, Affaires cliniques, Biosyntech Inc.	2006
LOUISE BUSSIÈRES Laval (Québec), Canada	Administratrice	Vice-présidente, Finances et secrétaire, LAB Recherche Inc.	—
CHRISTOPHER BANKS <sup>(4)</sup> Csopak, Hongrie	Administrateur délégué LAB Hongrie	Administrateur délégué LAB Hongrie	—
ANDREW MAKIN Kokkedal, Danemark	Administrateur délégué, LAB Danemark	Administrateur délégué, LAB Danemark	—

(1) Membre du comité de vérification.

(2) Membre du comité de gouvernance et des ressources humaines.

(3) Membre du comité des fusions et acquisitions.

(4) Le 7 janvier 2008, M. Banks a remplacé M. Gabor Hirka à titre d'administrateur délégué de LAB Hongrie.

(5) M. Carl A. Spalding a été nommé président du conseil le 9 février 2009, en remplacement de M. Karsten Skydsgaard.

### 10.1 Conseil d'administration

À l'heure actuelle, notre conseil d'administration est composé de cinq administrateurs, dont quatre sont « indépendants » au sens des lois applicables en valeurs mobilières.

En date des présentes, Luc Mainville détient 142 857 actions ordinaires qui représentent environ 0,79 % de nos actions ordinaires. Nos administrateurs et membres de la haute direction ne détiennent aucune de nos actions ordinaires, directement ou indirectement, ni n'exercent un contrôle ou une emprise sur celles-ci.

Au cours des cinq dernières années, tous les candidats à l'élection au poste d'administrateur susmentionnés ont occupé les fonctions principales indiquées ci-dessus, à l'exception de (i) Stephen Farrell qui a été président et chef de la direction d'Uniboard Canada Inc., de novembre 2005 à août 2007, vice-président, Finances et chef de la direction financière d'Uniboard Canada Inc., de novembre 2004 à novembre 2005, et auparavant premier vice-président, Finances et chef de la direction financière de Velan Inc., de janvier 1999 à novembre 2004; (ii) Richard Lacombe, qui a été vice-président, Affaires cliniques de BioSyntech Inc., de juillet 2006 à décembre 2008, qui a

travaillé comme expert-conseil indépendant pour des sociétés de biotechnologie, de février 2004 à juillet 2006, et qui a été président et chef de la direction de Virocell inc., de juillet 2002 à février 2004; (iii) Garth Likes, qui a été vice-président, Développement des affaires d'InNexus Biotechnology Inc., de juillet 2003 à janvier 2006; (iv) Luc Mainville, qui a été chef de l'exploitation de LAB International Inc., aujourd'hui appelée Akela Pharma Inc., de novembre 2004 à août 2006, et chef des finances de LAB International Inc., de novembre 2003 à novembre 2004; et (v) Carl A. Spalding, qui a été président et chef de l'exploitation de PAREXEL, d'avril 2001 jusqu'à sa retraite en juin 2005.

## **11. POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES**

i) Le 30 janvier 2008, la Société a été informée par l'un de ses développeurs, Akela Pharma Inc. (« Akela »), que celle-ci avait reçu un avis de la Food and Drug Administration (« FDA ») notant que des études d'inhalation menées par LAB Hongrie chez des animaux (les « études ») étaient invalidées en raison d'écarts quant aux bonnes pratiques de laboratoire (« BPL »). Comme cela se fait toujours en pareil cas, les écarts notés par la FDA dans sa lettre adressée à Akela avaient été indiqués et traités dans le rapport final sur les BPL appliquées au cours des études, rapport que LAB Hongrie avait communiqué à Akela. Après la communication de ce rapport par LAB Hongrie, la Société, Akela et l'expert indépendant engagé par celle-ci ont tous conclu que ces écarts n'affectaient pas les résultats des études. Akela a donc déposé son enregistrement pour une « drogue nouvelle de recherche » à la FDA en septembre 2007. Le 3 juin 2008, LAB Research a reçu d'Akela une lettre où celle-ci réclamait le remboursement du coût des études. Le 19 octobre 2008, LAB Hongrie a été informée qu'Akela avait institué une procédure judiciaire en Hongrie afin de se faire rembourser le coût de la reprise des études, soit 3,5 millions d'euros (6,0 M\$), des dommages-intérêts de 20,0 M\$US (24,4 M\$) représentant les droits de permis qu'Akela affirmait qu'elle aurait reçus d'un partenaire éventuel, ainsi qu'une perte de 1 million d'euros (1,7 M\$) pour le report des paiements de redevances prévus dans une entente de mise en marché et de distribution conclue avec une grande société pharmaceutique. Le 2 décembre 2008, la Société et LAB Danemark ont reçu une réclamation de 17,0 M\$ représentant les dommages qu'Akela affirme avoir subis.

Le 10 mars 2009, la Société et Akela en sont venues à une entente de règlement de toutes les poursuites en instance intentées par Akela contre la Société et totalisant 49,1 M\$. Aux termes de cette entente, le montant complet du règlement a été versé à la signature par LAB Recherche et son assureur. Dans le cadre du règlement, LAB Recherche a émis à Akela un bon de souscription pour l'achat de 500 000 actions ordinaires de la Société au prix de 0,50 \$ l'action, ce qui représente le prix de vente moyen pondéré des actions de la Société au cours des cinq jours précédant la date de signature. Ce bon de souscription échoit le 31 décembre 2010. La Société a inscrit un montant de 1,1 M\$ en relation avec le coût du règlement. Exclusion faite du coût du bon de souscription, le montant en espèces versé par LAB Recherche en règlement de la poursuite d'Akela s'élève à 0,9 M\$.

ii) Le 21 décembre 2007, l'un des anciens fournisseurs de LAB Recherche lui a signifié une requête introductive d'instance réclamant un montant de 1,4 M\$ pour le non-exercice d'un droit de premier refus. Le 7 mai 2008, LAB Recherche a signifié sa défense en niant toute responsabilité à l'égard de la demande principale et a déposé elle-même une contre-demande de dommages-intérêts causés par le même fournisseur au cours de la construction de la phase précédente de l'agrandissement des installations au Canada. La Société ne s'attend pas à ce que le règlement de ce litige ait un effet défavorable important sur sa situation financière.

iii) LAB Recherche est visée par d'autres litiges survenus dans le cours normal de ses activités. La Société ne s'attend pas à ce que le règlement de ces litiges ait un effet défavorable important sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

## **12. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

Le 27 avril 2007, la Société a accordé à M. Luc Mainville un prêt de 300 000 \$ sur 5 ans, portant intérêt au taux d'emprunt de la Société ou au taux qu'elle aurait reçu sur un tel montant, selon le cas. À ce jour, tous les paiements d'intérêt ont été effectués. D'ici le remboursement intégral de ce prêt, les actions de la Société détenues par M. Luc Mainville doivent demeurer en tout temps libres de toute hypothèque, de tout droit de rétention et de toute autre restriction de transfert. Dans l'éventualité où M. Luc Mainville vendrait ses actions, en tout ou en partie,

avant le remboursement intégral du prêt, la Société se verra rembourser un montant égal au gain net après impôt réalisé sur la vente de ces actions. Si la vente de toutes les actions ne suffit pas au remboursement intégral du prêt, la portion restante du prêt demeurera exigible par la Société.

Nous n'avons conclu aucune autre opération importante au cours des trois années qui ont précédé la date des présentes et dans laquelle nos administrateurs, membres de la haute direction ou principaux actionnaires, ou toute personne ayant des liens avec ceux-ci ou membres de leur groupe, avaient une participation importante, directe ou indirecte.

### **13. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Services aux investisseurs Computershare Inc., à ses bureaux principaux à Montréal et à Toronto.

### **14. CONTRATS IMPORTANTS**

À l'exception des contrats intervenus dans le cours normal des activités, les seuls contrats que nous avons conclus au cours du dernier exercice, ou avant celui-ci, mais qui sont encore en vigueur, et que nous estimons être importants sont les suivants :

- (i) la convention d'indemnisation intervenue entre LAB International Inc. et nous et décrite à la rubrique « Nos activités – Liens avec LAB International » dans notre prospectus daté du 24 juillet 2006;
- (ii) l'entente de non-concurrence et de non-sollicitation intervenue entre LAB International Inc. et nous et décrite à la rubrique « Nos activités – Liens avec LAB International » dans notre prospectus daté du 24 juillet 2006;
- (iii) l'entente visant l'achat et la vente – immeuble : 445, boulevard Armand-Frappier, Laval (Québec), intervenue entre Propriétés Laval Armand ltée et nous, décrite à la rubrique « Immeuble et installations ».

### **15. INTÉRÊTS DES EXPERTS**

KPMG, s.r.l./ S.E.N.C.R.L. est le vérificateur externe qui a préparé le rapport des vérificateurs à nos actionnaires pour les états financiers consolidés de LAB Recherche au 31 décembre 2008. KPMG, s.r.l./ S.E.N.C.R.L. sont indépendants selon le code d'éthique de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

### **16. LE COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Le conseil d'administration de la Société a créé un comité de vérification. Le comité de vérification est composé de trois membres qui sont tous des administrateurs indépendants externes et qui respectent les exigences du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* quant à la façon de déterminer l'indépendance des administrateurs. Chaque membre du comité de vérification possède des compétences financières et est indépendant. Le comité de vérification est composé de Stephen R. Farrell, de Richard Lacombe et de Garth Likes.

**Stephen R. Farrell**, président du comité de vérification, est comptable agréé et est titulaire d'un baccalauréat de l'Université Concordia ainsi que d'un diplôme en comptabilité publique de l'Université McGill. Au cours des 30 dernières années, M. Farrell a occupé les postes de chef de la direction d'Uniboard Canada Inc., de contrôleur général, de vice-président, Finances et de chef de la direction financière de nombreuses sociétés ouvertes. À l'heure actuelle, il est consultant.

**Richard Lacombe** est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) de l'Université de Sherbrooke. Il est actuellement consultant. Au cours des 25 dernières années, M. Lacombe a occupé divers postes,

notamment, celui de président et chef de la direction d'une société fermée du domaine de la biotechnologie au sein de laquelle il a participé à la gestion et au financement.

**Garth Likes** est titulaire d'un baccalauréat en marketing & finances de l'Université York à Toronto ainsi que d'une maîtrise en sciences de l'université de Calgary. Il occupe actuellement le poste de président et chef de la direction de Cyplasin Biomedical Ltd., société ouverte dont les actions sont inscrites au tableau hors cote aux États-Unis. Au cours des 20 dernières années, M. Likes a occupé différents postes au sein de sociétés fermées et de sociétés ouvertes au sein desquelles il a participé à la gestion et au financement.

Tous les membres du comité de vérification ont les compétences pour comprendre l'étendue et la complexité des problèmes qui peuvent être raisonnablement soulevés par nos états financiers.

Le comité de vérification supervise notre processus de communication de l'information financière et nos systèmes de contrôle internes. Ce comité consulte la direction, notre service de comptabilité et nos vérificateurs indépendants sur les questions concernant notre vérification annuelle et nos contrôles internes, nos états financiers publiés, nos principes comptables et nos procédures de vérification. Le comité de vérification examine également l'évaluation par la direction du caractère indépendant des vérificateurs. Le comité de vérification présente au conseil d'administration ses recommandations sur les questions susmentionnées.

Conformément aux normes d'indépendance des vérificateurs, la Société ne peut retenir les services des vérificateurs pour fournir certains services non liés à la vérification à la Société et à ses filiales, notamment la tenue des livres ou autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers, la technologie de l'information, les services d'évaluation, les services actuariels, les services de vérification internes, les services de financement d'entreprise, les fonctions de gestion, les fonctions de ressources humaines, les services juridiques et les services d'expert-conseil non liés à la vérification. La Société mandate occasionnellement des vérificateurs pour lui fournir certains services non liés à la vérification autres que les services interdits. Le comité de vérification est mis au courant de tous les mandats accordés pour des services non liés à la vérification.

Une copie des règles du comité de vérification est jointe aux présentes en annexe A.

## 16.1 Honoraires de vérification

Le tableau qui suit présente les honoraires facturés par les vérificateurs externes du cabinet KPMG, s.r.l./S.E.N.C.R.L. par catégorie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et 2008.

<b>Catégorie d'honoraires</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Honoraires de vérification .....	210 000	240 800
Honoraires liés à la vérification.....	10 750	2 750
Honoraires de fiscalité.....	21 725	15 950
Honoraires associés à la mise en œuvre des Normes internationales d'information financière..	43 500	—
<b>Total</b>	<b>285 975</b>	<b>259 500</b>

« **Honoraires de vérification** » comprennent le total des honoraires pour les états financiers consolidés annuels et autres vérifications et dépôts réglementaires.

« **Honoraires liés à la vérification** » comprennent le total des honoraires pour les services d'assurance et autres services connexes qui sont raisonnablement reliés au rendement de la vérification ou de l'examen des états financiers et qui ne sont pas publiés à la rubrique « Honoraires de vérification », notamment la traduction des états financiers consolidés.

« **Honoraires de fiscalité** » comprennent le total des honoraires pour les services professionnels rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale dans le cadre de la préparation des déclarations de revenus de la Société, de taxes sur le capital et de taxes de vente.

## **17. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Le site Web SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ainsi que notre site Web à [www.labresearch.com](http://www.labresearch.com) renferment des renseignements supplémentaires sur la Société.

Notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction, préparée dans le cadre de notre assemblée annuelle des actionnaires devant avoir lieu le 21 mai 2009, renferme des renseignements supplémentaires sur la rémunération et les dettes des administrateurs et des dirigeants, les principaux porteurs de nos titres et des titres autorisés à être émis aux termes de régimes de rémunération à base de titres de participation, le cas échéant.

Nos états financiers et le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 renferment d'autres renseignements financiers.

## **18. ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Certains énoncés faits dans le présent document sont de nature prospective. On reconnaît généralement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes de nature prospective tels que « pouvoir », « s'attendre », « avoir l'intention », « estimer », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer », ou à l'emploi de leur négation, de variantes de ces termes ou de termes similaires. En raison de leur nature, les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses que nous formulons et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents. Rien ne garantit l'exactitude des prévisions ni des énoncés prospectifs. Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment à nos énoncés prospectifs étant donné qu'un grand nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les actions ou les événements futurs diffèrent sensiblement des objectifs, des attentes, des estimations et des intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent de façon importante des résultats prévus incluent notamment ce qui suit : la conjoncture de l'industrie pharmaceutique et des industries qui y sont liées, la situation générale de l'économie, les modifications à la réglementation gouvernementale, les changements dans le secteur des soins de santé, les facteurs concurrentiels dont ceux qui influent sur les frais de recherche et développement ou l'accessibilité des marchés pour nos produits. Nous présentons plus amplement bon nombre de ces facteurs à la rubrique « Facteurs de risque ». Les énoncés prospectifs reflètent nos opinions actuelles concernant les événements futurs et reposent sur des hypothèses que nous estimons raisonnables et sont assujettis à des risques et à des incertitudes. De plus, ces énoncés prospectifs représentent nos estimations et nos hypothèses uniquement en date du présent document. Nous déclinons toute obligation et n'avons aucunement l'intention de les mettre à jour ou de les réviser, sous réserve des exigences des lois applicables. Les renseignements présentés dans le présent document, et plus particulièrement nos énoncés prospectifs, sont expressément formulés sous réserve de la présente mise en garde.

**ANNEXE A – RÈGLES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Voir le texte ci-joint.

# LAB Recherche Inc.

---

## Règles du comité de vérification

---

Adoptées par le conseil d'administration le 5 juillet 2006, en leur version modifiée le 12 mars 2007 et le 26 novembre 2007.

---

**LAB RECHERCHE INC.**  
(la « Société »)

**RÈGLES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

**1. OBJET**

- 1.1 Le comité de vérification (le « **comité** ») de la Société est un comité du conseil d'administration qui a la responsabilité d'examiner les états financiers, les conventions comptables et les procédés de la Société en matière de communication de l'information.
- 1.2 Le conseil d'administration a établi et adopté les présentes règles du comité afin de fournir aux membres du comité des indications adéquates quant à leurs obligations. Les présentes règles complètent les règlements administratifs de la Société, qui traitent de la constitution des comités et des règles de procédure à leurs réunions. Le comité a pour principale fonction de superviser les processus de l'information financière et comptable de la Société ainsi que les missions de vérification des états financiers de la Société, y compris l'examen et la surveillance de ce qui suit : les rapports financiers et autres informations financières fournis par la Société à tout organisme gouvernemental ou au public, les systèmes de contrôles internes de la Société en matière de finances, de comptabilité et de conformité aux lois qui ont été établis par la direction et le conseil d'administration ainsi que les méthodes générales adoptées par la Société en matière de vérification, de comptabilité et de présentation de l'information financière. Dans le cadre de cette fonction, le comité doit favoriser l'amélioration continue des politiques, méthodes et pratiques de la Société à tous les niveaux et encourager la conformité à celles-ci.
- 1.3 Les principales obligations et responsabilités du comité sont les suivantes :
- (i) servir de partie indépendante et objective pour surveiller le processus de présentation de l'information financière et le système de contrôles internes de la Société;
  - (ii) surveiller l'indépendance et la prestation des vérificateurs externes de la Société et du service de vérification interne (lorsqu'il sera établi);
  - (iii) assurer des voies de communication ouvertes entre les vérificateurs indépendants, les responsables de la gestion financière et la haute direction, le service de vérification interne et le conseil d'administration;
  - (iv) participer à l'établissement et assurer la révision des méthodes permettant à la direction de détecter et d'évaluer les principaux risques qui sont susceptibles d'influer sur la présentation de l'information financière de la Société.

**2. COMPOSITION**

- 2.1 Le comité est composé d'au moins trois administrateurs, lesquels doivent respecter les exigences concernant la composition des comités de vérification et l'indépendance de leurs membres qui sont établies par l'Autorité des marchés financiers et d'autres autorités canadiennes en valeurs mobilières, les bourses auxquelles les titres de la Société sont négociés et les organismes gouvernementaux ou de réglementation ayant autorité sur la Société (individuellement, un « **organisme de réglementation** » et, collectivement, les « **organismes de réglementation** ») et qui sont en vigueur de façon périodique.
- 2.2 Tous les membres du comité doivent avoir une connaissance pratique des méthodes financières et comptables de base, et au moins un membre du comité doit avoir de l'expertise en comptabilité ou une expertise connexe en gestion financière. Les membres du comité peuvent améliorer leurs connaissances en finances et en comptabilité en participant à des programmes de formation organisés par la Société ou par un conseiller externe.

### **3. RÉUNIONS**

- 3.1 Le comité peut inviter d'autres personnes à participer à ses réunions s'il le juge nécessaire. Le dirigeant agissant à titre de « contrôleur » et les vérificateurs externes devraient être invités à faire des présentations au comité, au besoin.

### **4. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS**

Pour s'acquitter de ses obligations et responsabilités, le comité doit :

#### **4.1 Examen des documents et rapports**

- (i) Passer en revue et commenter, de concert avec des représentants de la direction et des représentants des vérificateurs indépendants, les états financiers trimestriels intermédiaires non vérifiés et les états financiers annuels vérifiés de la Société, avant leur dépôt, avec le rapport de gestion et les communiqués de presse de la Société, et en faire rapport au conseil d'administration.
- (ii) S'assurer, pour le compte du conseil d'administration, que les états financiers trimestriels non vérifiés et les états financiers annuels vérifiés de la Société sont présentés fidèlement, conformément aux principes comptables généralement reconnus, et indiquer au conseil d'administration, par voie de recommandation, si les états financiers trimestriels et annuels doivent être approuvés et inclus dans les documents d'information dont le dépôt est exigé par les autorités de réglementation.
- (iii) S'assurer, pour le compte du conseil d'administration, que l'information présentée dans les états financiers trimestriels et annuels, les communiqués de presse de nature financière, le rapport annuel aux actionnaires et les autres publications financières telles que le rapport de gestion, la notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, ainsi que les informations figurant dans un prospectus ou une déclaration d'inscription ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important et n'omettent pas de déclarer un fait important qui est nécessaire pour qu'une déclaration ne soit pas fausse ou trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite.
- (iv) Passer en revue, avant leur diffusion ou dépôt, les rapports financiers importants ou autres informations financières de la Société présentés à un organisme de réglementation ou au public.
- (v) Avoir le droit :
  - d'examiner tous les livres et registres de la Société, y compris de ses filiales;
  - de discuter de ces comptes et registres et de toute question relative à la situation financière de la Société avec les dirigeants et les vérificateurs de la Société, y compris de ses filiales;
  - de retenir les services de conseillers chargés de produire des rapports ou de fournir des informations complémentaires à cet égard. Les membres du comité peuvent exiger que les vérificateurs assistent à une ou à la totalité des réunions du comité.
- (vi) Examiner les questions relatives à la situation financière de la Société et des sociétés de son groupe ou les rapports à cet égard que le conseil d'administration peut de temps à autre renvoyer au comité.
- (vii) De concert avec le conseil d'administration, examiner les présentes règles et évaluer leur justesse de façon périodique suivant les circonstances, mais au moins une fois l'an, et les mettre à jour en temps et lieu.

#### 4.2 Vérificateurs indépendants

- (i) Passer en revue et recommander au conseil d'administration la nomination, la rémunération, la reconduction du mandat (y compris choisir de ne pas le reconduire ou d'y mettre fin) et la supervision du travail des vérificateurs indépendants dont la Société a retenu les services pour la préparation et la délivrance d'un rapport de vérification ou l'exécution d'un travail connexe. Le conseil d'administration soumet ensuite le choix des vérificateurs indépendants au vote des actionnaires de la Société.
- (ii) Recommander au conseil d'administration le financement nécessaire à la rémunération des vérificateurs indépendants et l'informer des capitaux dont il prévoit avoir besoin.
- (iii) S'assurer, pour le compte du conseil d'administration, que les vérificateurs de la Société sont « indépendants » de la direction et qu'ils sont en fin de compte tenus de répondre de leurs activités devant le conseil d'administration et le comité à titre de représentants des actionnaires, au sens donné à ce terme dans les règles et prises de position des organismes de réglementation. Obtenir des vérificateurs indépendants, au moins une fois par année, une déclaration formelle écrite indiquant tous les liens entre les vérificateurs indépendants et la Société.
- (iv) Passer en revue le plan de vérification des vérificateurs indépendants pour l'année en cours, examiner l'intégration de la vérification externe au programme de contrôle interne et revoir les conseils des vérificateurs externes en ce qui a trait aux contrôles de gestion et aux contrôles internes ainsi que les mesures prises par la Société en réponse aux suggestions faites à cet égard.
- (v) Avant le dépôt des résultats de fin d'exercice, discuter des résultats de la vérification avec les vérificateurs indépendants et traiter des questions suivantes :
  - la responsabilité du vérificateur selon les normes de vérification généralement reconnues au Canada (NVGR);
  - les faiblesses dans les contrôles internes;
  - les cas de fraude, d'actes illégaux et d'opérations avec une personne liée;
  - les principes et les politiques comptables importants;
  - les avis de la direction et les estimations comptables;
  - les redressements importants résultant de la vérification;
  - les autres renseignements contenus dans les documents présentant les états financiers vérifiés;
  - les divergences d'opinions avec la direction, notamment concernant les principes comptables, la portée de la vérification et de l'information communiquée;
  - les consultations auprès d'autres comptables par la direction;
  - le traitement avec la direction de questions importantes qui influent sur la nomination d'un vérificateur;
  - les difficultés rencontrées dans le cadre de la vérification.
- (vi) Approuver au préalable les missions de vérification et les missions non liées à la vérification confiées à des vérificateurs indépendants et adopter et mettre en œuvre des politiques visant une telle approbation, et examiner toute rémunération versée aux vérificateurs indépendants, y compris pour les

services additionnels liés ou non à la vérification; dans la mesure nécessaire, le président du comité ou son délégué, agissant indépendamment, est autorisé à approuver au préalable toutes les missions de vérification et les missions non liées à la vérification confiées à des vérificateurs indépendants.

- (vii) Examiner le rendement et la rémunération des vérificateurs indépendants et recommander au conseil d'administration la destitution des vérificateurs indépendants, lorsque les circonstances le justifient.
- (viii) S'assurer, pour le compte du conseil d'administration, que la fonction de vérification a bel et bien été exercée, que toute question que les vérificateurs indépendants désirent porter à l'attention du conseil d'administration a été réglée et qu'il n'existe pas de « désaccords non résolus » avec les vérificateurs. Être directement chargé de résoudre les désaccords entre la direction et les vérificateurs indépendants portant sur des questions d'information financière.

#### 4.3 Processus de l'information financière et gestion des risques

- (i) Surveiller les contrôles comptables internes et les systèmes de cueillette de l'information de la Société ainsi que les rapports sur les contrôles internes présentés par la direction. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le comité reçoit trimestriellement et annuellement du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société (ou d'une personne agissant à ce titre) (1) une attestation selon la forme prescrite par les organismes de réglementation; (2) une attestation confirmant qu'ils n'ont connaissance d'aucune fraude, qu'elle soit grave ou non, impliquant un membre de la direction ou d'autres employés jouant un rôle important dans le contrôle interne de la Société sur l'information financière. S'ils ont connaissance d'un cas de fraude, ils doivent en faire part au président du comité de vérification et envisager les mesures adéquates à prendre à cet égard. Le comité indique les mesures à prendre ou recommande au conseil d'administration les mesures à prendre dans la mesure où un tel rapport indique la présence de lacunes importantes dans les contrôles internes sur l'information financière ou l'existence de cas de fraude.
- (ii) Revoir avec la direction et les vérificateurs la pertinence et le caractère adéquat des principes et conventions comptables suivis par la Société ainsi que les contrôles internes de la Société sur l'information financière, et examiner et approuver tous les changements importants qui y sont apportés.
- (iii) S'assurer, pour le compte du conseil d'administration, que la Société a mis en place des systèmes adéquats de contrôle interne de l'information financière et superviser l'examen et l'évaluation annuels, par la direction, des contrôles internes sur l'information financière. Le comité doit également s'assurer que la Société a instauré des systèmes adéquats de contrôle interne pour la protection des actifs de la Société et des autres fonctions de « gestion des risques » (notamment la détection des risques importants et l'établissement de méthodes appropriées pour gérer ces risques et la surveillance de la manière dont la Société fait face aux risques pertinents) en ce qui a trait aux actifs, à la gestion, aux activités financières et commerciales de la Société et à la santé et la sécurité de ses employés, et que ces contrôles fonctionnent efficacement; faire des recommandations appropriées au conseil d'administration à l'égard de ce qui précède.
- (iv) Examiner et approuver les politiques de la Société en matière de placement, de trésorerie et de couverture et surveiller la conformité à ces politiques.
- (v) Examiner régulièrement les opérations avec une personne reliée afin de cerner les cas de conflit d'intérêts, puis les approuver. Par « opérations avec une personne reliée », on entend les opérations dont la communication est exigée par les règlements applicables en valeurs mobilières et par les règles et politiques applicables des bourses de valeurs.
- (vi) Examiner les principaux risques financiers auxquels la Société peut être exposée, ainsi que les moyens pris par la direction afin de détecter, gérer, contrôler et dévoiler de tels risques.

#### 4.4 Conformité aux lois et aux règlements

- (i) Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers externes, comme il peut le juger nécessaire pour s'acquitter de ses obligations.
- (ii) Déterminer le financement nécessaire pour ses frais d'administration ordinaires et pour la rémunération des conseillers externes dont il peut retenir les services, et informer la Société des fonds dont il prévoit avoir besoin.
- (iii) S'assurer, pour le compte du conseil d'administration, que toutes les retenues importantes exigées par la loi ont été effectuées par la Société et remises aux autorités compétentes.
- (iv) Revoir, avec les principaux conseillers juridiques externes de la Société, les questions légales et réglementaires susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société.
- (v) S'assurer, pour le compte du conseil d'administration, que toutes les questions de conformité à la réglementation ont été déterminées et réglées et déterminer celles qui nécessitent une étude plus poussée.
- (vi) Établir des procédures concernant :
  - la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification;
  - l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification (communément appelées « **politique sur la dénonciation** »);
  - tout autre sujet important.
- (vii) Faire enquêter le chef de la direction sur les allégations portant qu'un dirigeant ou un administrateur de la Société ou toute autre personne agissant sous la direction de l'un ou l'autre d'entre eux aurait pris des mesures pour frauduleusement influencer, forcer, manipuler ou tromper un expert-comptable ou un comptable agréé indépendant qui se livre à l'exécution de la vérification des états financiers de la Société en vue de les rendre largement faux ou trompeurs et, si de telles allégations s'avèrent exactes, prendre ou recommander au conseil d'administration les mesures disciplinaires qui s'imposent. Malgré ce qui précède, si la personne visée est le chef de la direction, l'enquête est effectuée par le comité.

#### 4.5 Autres questions

Exécuter, de façon périodique, une auto-évaluation du rendement du comité de vérification.

#### **Budgets**

Prêter assistance au conseil d'administration en ce qui a trait à l'examen et à l'approbation des budgets, notamment d'exploitation et d'investissement, proposés par la direction.

#### **Généralités**

Se livrer à toute autre activité conforme aux présentes règles, aux règlements administratifs de la Société et aux lois applicables, selon ce que le comité ou le conseil d'administration juge nécessaire ou approprié.